

FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT



RÉPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE

DEUXIÈME PRÊT D'APPUI À LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

RAPPORT D'ACHÈVEMENT DU PROGRAMME

AOÛT 2008

DÉPARTEMENT DE LA GOUVERNANCE ET DES RÉFORMES ÉCONOMIQUES
ET FINANCIÈRES
OSGE

TABLE DES MATIÈRES

	Page
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	ii
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	Iv
FICHE DES DONNÉES DE BASE	vi
CADRE D'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU GBS	x
1. INTRODUCTION	1
2. OBJECTIFS ET FORMULATION DU PROGRAMME	3
2.1 Objectifs généraux	3
2.2 Description du programme	3
2.3 Préparation, évaluation, négociation et approbation	6
3. EXÉCUTION DU PROGRAMME	6
3.1 Entrée en vigueur et démarrage	6
3.2 Calendrier d'exécution	9
3.3 Suivi, évaluation et audit	10
3.4 Sources de financement et décaissement	10
4. PERFORMANCE DU PROGRAMME	11
4.1 Performance globale	11
4.2 Croissance et réduction de la pauvreté monétaire	14
4.3 Amélioration de la qualité de vie et du bien-être social	15
5. IMPACTS DU PROGRAMME	16
5.1 Impact socioéconomique	16
5.2 Impact sur les femmes	16
5.3 Impact environnemental	17
6. DURABILITÉ DU PROGRAMME	17
7. PERFORMANCE DE LA BANQUE, DES COFINANCIERS ET DE L'EMPRUNTEUR	18
7.1 Performance de la Banque	18
7.2 Coordination avec les cofinanciers	19
7.3 Performance de l'emprunteur	19
8. NOTATION DE LA PERFORMANCE GLOBLE	20
8.1 Pertinence	20
8.2 Développement institutionnel	20
9. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	21
9.1 Conclusion	21
9.2 Enseignements tirés	22
9.3 Recommandations	22

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1	Notation de la performance de l'emprunteur	1
Annexe 2	Notation de la performance de la Banque	1
Annexe 3	Notation globale de la performance du programme	1
Annexe 4	Matrice des recommandations et mesures de suivi	1
Annexe 5	Liste des interventions du Groupe de la Banque en Tanzanie	5

ÉQUIVALENCES MONÉTAIRES

Unité de compte		=	Shilling tanzanien (TSh)	
<u>Avril 2006</u>			<u>Juin 2008</u>	
1 UC	=	1 701,95 shillings tanzaniens	=	2,033.95 shillings tanzaniens
1 UC	=	1 DTS	=	1 DTS
1 UC	=	1,44 085 dollar EU	=	1,62 069 dollar EU
1 UC	=	0,83 051 livre sterling	=	0,821227 livre sterling
1 UC	=	1,88 131 franc suisse	=	1,69978 franc suisse
1 UC	=	11,1593 couronnes suédoises	=	9,77278 couronnes suédoises
1 UC	=	169,155 yen japonais	=	171,242 yen japonais
1 UC	=	8,88312 couronnes danoises	=	7,79484 couronnes danoises
1 UC	=	9,48434 couronnes norvégiennes	=	8,26439 couronnes norvégiennes
1 UC	=	1,68161 dollar canadien	=	1,61129 dollar canadien

POIDS ET MESURES

Systeme métrique

ANNÉE BUDGETAIRE DE LA TANZANIE

Du 1^{er} juillet au 30 juin

Le présent rapport a été établi à la suite d'une mission de préparation du RAP effectuée en Tanzanie en juin 2008 par M. Abdul-Nashiru Issahaku, Coordonnateur de projet, OSGE.1, et M. Jackson R. Mwaikinda, Consultant économiste.

Pairs examinateurs (Tour 1) :

1. Tonaina Ngororano (OSGE.1)
2. Domoni Kitabire (OSGE)
3. Wilberforce Mariki (TZFO)

Pairs examinateurs (Tour 2) :

1. Matila Mothobi (OSGE.2)
2. Robert Peprah (OSAN.1)
3. Muriel Kei-Boguinard (GECL.1)

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACGEN	Comptable général
ASDP	Programme de développement du secteur agricole
BEST	Programme de renforcement du cadre de l'activité économique en Tanzanie
BoT	Banque de Tanzanie
BRELA	Agence d'inscription au registre du commerce et d'attribution des permis d'exploitation de commerce
CAD	Comité d'aide au développement
CAG	Contrôleur et auditeur général
CTI	Confédérations des industriels tanzaniens
DfID	Département du développement international du Royaume-Uni
DPG	Groupe des partenaires au développement
CE	Commission européenne
EMA	Loi sur la gestion de l'environnement
EWURA	Autorité de réglementation des services de l'eau, de l'énergie et des entreprises de services publics
GBS	Appui au budget général
GFFHIV/AIDS	Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme
GoT	Gouvernement tanzanien
GWG	Groupe de travail sur la bonne gouvernance
IADM	Initiative d'allégement de la dette multilatérale
IFMS	Système intégré de gestion financière
IPTL	Société indépendante de production d'électricité de la Tanzanie
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
LAAC	Comité des comptes de l'administration locale
LGA	Autorité de l'administration locale
LGRP	Programme de réforme de l'administration locale
LSRP	Programme de réforme du secteur des services juridiques
MDA	Ministères, départements et agences
MKUKUTA	Mkakati wa Kukuza Uchumi na Kupunguza Umaskini Tanzania
MKUZA	Mkakati wa Kukuza Uchumi na Kupunguza Umaskini Zanzibar
MLHSD	Ministère de l'aménagement des terres, de la promotion de l'habitat et du développement des établissements humains
MLYDS	Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Jeunesse et des Sports
MEM	Ministère de l'Énergie et des Mines
MFEA	Ministère des Finances et des Affaires économiques
MHSW	Ministère de la Santé publique et des Affaires sociales
MID	Ministère du Développement des infrastructures
MJCA	Ministère de la Justice et des questions constitutionnelles
MoF	Ministère des Finances
MoW	Ministère des Travaux publics
MPEE	Ministère du Plan, de l'Économie et de l'Habilitation
NACSAP	Stratégie et plan d'action nationaux anticorruption
NAO	Bureau national de la vérification des comptes
NBS	Bureau national de la statistique
NSGRP	Stratégie nationale de promotion de la croissance et de lutte contre la pauvreté
PAC	Comité des comptes publics
PAF	Cadre d'évaluation de la performance
PCDS	Stratégie de renforcement des capacités en matière de passation de marchés

PD	Partenaires au développement
PEFAR	Revue des dépenses publiques et de la responsabilité financière
PFM	Mémoire sur le cadre de partenariat
PFMRP	Programme de réforme de la gestion des finances publiques
PHDR	Rapport sur la pauvreté et le développement humain
PMIS	Système intégré de gestion de la passation des marchés
PMMP	Plan directeur de suivi des actions de lutte contre la pauvreté
PMO-RALG	Ministère délégué au Cabinet du Premier Ministre, chargé de l'Administration régionale et de l'Administration locale
PMS	Système de suivi des actions de lutte contre la pauvreté
PMU	Unité de gestion des acquisitions
PO-PSM	Ministère délégué à la Présidence, chargé de la Gestion des Services publics
PPA	Loi sur les marchés publics
PPRA	Autorité de contrôle des marchés publics
PRA	Autorité de réglementation de la passation des marchés
PRBS	Programme d'appui budgétaire à la lutte contre la pauvreté
PRGF / SC	Facilité pour la promotion de la croissance et la réduction de la pauvreté / Crédit de soutien à la réduction de la pauvreté
PSI	Instrument d'appui des politiques
PSRP	Programme de réforme du secteur public
RIMKU	Ripoti ya Utekelezaji wa MKUKUTA
SBAS	Système de dotation budgétaire stratégique
SCA	Stratégie commune d'aide pour la Tanzanie
SPILL	Plan stratégique pour la mise en application du droit foncier
SUMTRA	Autorité de réglementation des transports terrestre et maritime
TACAID	Commission tanzanienne de lutte contre le SIDA
TASAF	Fonds d'action sociale de la Tanzanie
TMP	Programme de modernisation du régime fiscal
TPSF	Fondation du secteur privé de la Tanzanie
TRA	Autorité de l'administration fiscale de la Tanzanie
UE	Union européenne

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

i. Dans les années 90, la Tanzanie a lancé un programme de réformes macroéconomiques, que le FAD a soutenu par un prêt d'ajustement structurel (PAS) approuvé en novembre 1997. Celui-ci a été relayé en 2001 par le PAS II et en 2004 par un premier prêt d'appui à la réduction de la pauvreté (PSRP I). Le deuxième prêt d'appui à la réduction de la pauvreté (PSRP II) a été évalué en février 2006. Il avait pour objectif principal d'appuyer les efforts déployés par le gouvernement pour promouvoir une croissance forte et durable durant l'année budgétaire 2006/07. L'analyse de la performance de ce programme fait apparaître que le PSRP II a obtenu des résultats positifs dans la plupart des zones couvertes. Le programme, qui était approprié, a eu une incidence certaine sur l'économie. Durant la période 2000-2005, le PIB en termes réels s'est élevé à 5 % en moyenne, tandis que le taux de croissance du PIB par habitant était s'est établi à 2¾ % en moyenne. Le rapport de revue annuelle de l'appui au budget général (GBS) pour l'exercice 2007 fait observer que dans l'ensemble la plupart des indicateurs de la période 2006/07 ont progressé de façon sensible. On y relève un taux de croissance du PIB en termes réels de 6,2 % en 2006, contre un taux de croissance cible de 6 à 8 % par an. Le rapport mentionne également dans les zones ayant enregistré des résultats encourageants l'expansion des exportations de biens et services (6,4 %), l'autosuffisance alimentaire (112 %, contre le taux cible de 119 % fixé dans la Stratégie nationale de promotion de la croissance et de lutte contre la pauvreté - MKUKUTA - à l'horizon 2010) et le recouvrement des recettes publiques (18,1 % du PIB, contre 14,3 % en 2005/06). Par contre, le développement agricole s'est ralenti, passant de 5,1 % en 2005 à 4,1 % en 2006, en raison de la pluviométrie défavorable. En ce qui concerne le secteur des transports, le rapport de revue n'a pas procédé à une évaluation. Toutefois, le volume des fonds requis pour les travaux d'entretien a augmenté à 150 %, passant de 85 517 millions de TSh en 2006/07 à 217 474 million de TSh en 2007/08, ce qui constitue un acquis considérable. Les indicateurs de réalisations en matière d'aménagement routier font ressortir que le progrès était « au rendez-vous ». Le réseau routier des grands axes nationaux et régionaux carrossable ou dans un état acceptable représentait 42 % de l'ensemble du réseau routier en 2007, contre 47 % en 2005, mais plus de 75 % pour l'année cible 2010. Par contre, les routes se trouvant dans un état « acceptable » totalisaient 37 % en 2007, contre 35 % en 2005, mais plus de 20 % pour l'année cible 2010.

ii. Le présent RAP a été établi à la suite de l'achèvement de la revue annuelle de la Stratégie nationale MKUKUTA, intervenue en octobre 2007. Le rapport sur la revue a remplacé le RAP de l'emprunteur, ce qui n'a pas été sans causer des difficultés dans l'analyse du RAP de la Banque, en raison des différences de mode de présentation. D'autres bailleurs de fonds ont fait remarqué dans leur examen du rapport sur la revue annuelle que certains termes utilisés dans le rapport gagneraient à être redéfinis afin de lever toute ambiguïté et être compris de la même manière par le gouvernement et les partenaires au développement. Tout aussi mis en cause sont les indicateurs de résultats relatifs à l'accès des populations rurales à une source sûre d'eau potable en 2007, parce ce qu'ils ne découlent pas de définitions harmonisées et ne couvrent pas certains centres régionaux comme Dar es-Salaam.

iii. L'évaluation de la performance tant du gouvernement que de la Banque faite par le présent RAP est dans l'ensemble satisfaisante. Toutefois, le décaissement a subi du retard du fait que les conditions du prêt n'ont pas été remplies à temps. Trois des conditions ont été remplies en partie, contraignant ainsi le Conseil à y déroger pour faciliter le décaissement des fonds du prêt. Cette situation est intervenue à la fin de l'exercice budgétaire, de sorte que les ressources ont été plutôt utilisées au cours de l'exercice suivant. La raison principale à

l'origine du non-respect des trois conditions est que les ministères impliqués ont fait l'objet de remaniements consécutivement aux élections de décembre 2005, de sorte qu'il a fallu du temps à la nouvelle équipe pour se familiariser avec la situation et les exigences des conditions du prêt, mais également aux ministères pour mettre en place une structure en mesure de donner suite aux conditions respectives.

iv. Les principaux enseignements tirés de cette opération sont notamment la nécessité de réduire le nombre des conditions et de suivre de près leur réalisation afin que le décaissement puisse s'effectuer en temps opportun durant la période prévue pour la mise en œuvre du programme. Il est également nécessaire de réexaminer la fonction de financement / de coordination de la Revue des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFAR) afin de s'assurer que le rapport sur la PEFAR est disponible à temps et à grande échelle, pour que les revues annuelles de l'appui budgétaire général (GBS) puissent en tirer parti en les consultant.

PRSL II – FICHE DES DONNÉES DE BASE SUR LE PROGRAMME

PAYS	:	République unie de Tanzanie
TITRE DU PROGRAMME	:	Deuxième prêt d'appui à la réduction de la pauvreté (PRSL II).
RÉFÉRENCE DU PRÊT	:	2100150012443
EMPRUNTEUR	:	Gouvernement de la République unie de Tanzanie
ORGANE D'EXÉCUTION	:	Ministère des Finances et des Affaires économiques
DATE DE PRÉPARATION	:	Du 03 au 26 octobre 2005
DATE D'ÉVALUATION	:	Du 17 février au 03 mars 2006
DATE D'APPROBATION PAR LE CONSEIL	:	28 juin 2006
DATE DE SIGNATURE DE L' ACCORD DE PRÊT	:	31 August 2006
ENTRÉE EN VIGUEUR DE L' ACCORD DE PRÊT	:	Juin 2007
DATE DE PRISE D'EFFET DU PRÊT	:	Juin 2007
DATE D'ACHÈVEMENT (Mise en œuvre)	:	31 décembre 2007
DATE DE DÉCAISSEMENT DU PRÊT	:	29 juin 2007
DATE DU DERNIER DÉCAISSEMENT	:	31 décembre 2007
COÛT TOTAL DU PROGRAMME (Besoins de financements extérieurs)	:	435,8 millions d'UC
PLAN DE FINANCEMENT	:	FAD (50 millions d'UC) ; IDA (138,3 millions d'UC) ; DfID (108,4 millions d'UC) ; Union européenne (33,2 millions d'UC) ; Pays-Bas (8,4 millions) ; Suède (26,9 millions d'UC) ; Norvège (16,9 millions d'UC) ; Canada (14,2 millions d'UC) ; Danemark (10,1 millions d'UC) ; Irlande (8,7 millions d'UC) ; Suisse (3,2 millions d'UC) ; KfW (6,7 millions d'UC) ; Japon (3,2 millions d'UC) ; Finlande (7,1 millions d'UC).
MONTANT DU PRÊT	:	50 millions d'UC
RAPPORTS D'ACTIVITÉ	:	
SUPERVISION	:	
(Nombre et dates des missions de supervision du FAD)		

DONNÉES DE BASE SUR LE PROGRAMME

1	Références du prêt	2100150012443
2	Emprunteur	Gouvernement de la République unie de Tanzanie
3	Garant	Gouvernement de la République unie de Tanzanie
4	Bénéficiaire	Gouvernement de la République unie de Tanzanie
5	Organe d'exécution	Ministère des Finances et des Affaires économiques

A. PRÊT

	Estimations de l'évaluation	Données réelles
1	Montant en millions d'UC	50,00 millions d'UC
2	Taux d'intérêt	1 % et 3 %
3	Délai de remboursement	50 ans
4	Différé d'amortissement	10 ans
5	Date de négociation du prêt	Non mentionnée dans le rapport d'évaluation
		Du 07 au 08 juin 2006
6	Date d'approbation du prêt	Juin 2006
		28 juin 2006
7	Date de signature du prêt	Non mentionnée dans le rapport d'évaluation
		31 août 2006
8	Date d'entrée en vigueur	Septembre 2006
		Juin 2007

B. DONNÉES SUR LE PROJET

	Estimations de l'évaluation	Coûts effectifs
Coût et financement du projet	Coûts en devises	Coûts en monnaie nationale
1	Coût total (Besoin financier extérieur)	TZS 874.7 billion
2	Plan de financement (GBS)	741,7 milliards de TSh
	FAD	85,1 milliards de TSh
	IDA	236,2 milliards de TSh
	DfID	184,5 milliards de TSh
	Union européenne	56,5 milliards de TSh
	Pays-Bas	14,3 milliards de TSh
	Suède	46,3 milliards de TSh
	Norvège	29,3 milliards de TSh
	Canada	22,2 milliards de TSh
	Danemark	17,2 milliards de TSh
	Irlande	15,3 milliards de TSh
	Suisse	5,5 milliards de TSh
	KfW	11,5 milliards de TSh
	Japon	5,5 milliards de TSh
	Finlande	12,3 milliards de TSh
3	Date effective du décaissement	Juin 2007
4	Démarrage des activités d'exécution du programme	Juin 2006
5	Date d'achèvement des activités d'exécution du programme	31 décembre 2007
		31 décembre 2007

C. INDICATEURS DE PERFORMANCE

1. Dépassement / sous-utilisation de coûts		S.O. par rapport à l'appui budgétaire général (GBS)
2. Retards par rapport au calendrier:		
• Retard par rapport à la date d'entrée en vigueur		9 mois
• Retard par rapport à la date d'achèvement		Néant
• Retard par rapport à la date du dernier décaissement		Néant
• Nombre de prorogation par rapport au dernier décaissement		Néant
3. État d'exécution du programme		Achevé au plan opérationnel
4. Liste des indicateurs vérifiables et niveaux de réalisation (en pourcentage des niveaux prévisionnels) (Voir Matrice relative à la Gestion de la conception et de l'évaluation du projet / GCEP au chapitre suivant)		
5. Performance institutionnelle		Satisfaisante
6. Performance des entrepreneurs		S.O.
7. Performance du consultant		S.O.
8. TRE à l'évaluation		Non calculé

D. MISSIONS DE LA BANQUE

Type de mission	Date	Nombre de personnes	Composition	Journées de travail
Identification	03-26 octobre 2005			
Préparation	03-26 octobre 2005			
Évaluation	17 février – 03 mars 2006			
Lancement du programme				
Gestion financière et des prêts généraux				
Revue du portefeuille-pays				
Supervision	29 octobre – 2 novembre 2007	4	1 Représentant résident 2 macroéconomistes 1 socioéconomiste	
Examen à mi-parcours				
Évaluation rétrospective				
Supervision (RAP)	09 juin - 09 juillet 2008	1	Consultant	

E. DÉCAISSEMENTS (en millions d'UC)

	Estimations de l'évaluation	Données réelles	Pourcentage décaissé
Total décaissé (millions d'UC)	50,00 millions	50,00 millions ¹	100 %
Montant annulé (millions d'UC)	0,00	0,00 ²	100 %
Solde non utilisé (millions d'UC)	0,00	0,00	100 %
Décaissement annuel (millions d'UC)		S.O.	S.O.

¹ Le montant a diminué (par rapport aux estimations de l'évaluation), du fait de la capacité d'engagement dans le cadre du FAD-VII

² Ce montant a augmenté sous l'effet des fluctuations de change.

F. ENTREPRENEURS / FOURNISSEURS

Identité	Marché	Date de signature du contrat	État d'exécution du contrat	Montant
Néant	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

G. CONSULTANTS

Identité	Marché	Date de signature du contrat	État d'exécution du contrat	Montant
Néant	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

Cadre d'évaluation de la performance de l'appui budgétaire général

N°	Objet	Activité centrale	Processus sous-jacents	Actions transitoires du processus	Indicateurs de résultats	Valeurs des indicateurs		
						Valeur de référence (2005) et valeur cible (2010)	Valeurs réelles durant la période de l'évaluation	Valeurs réelles durant la période de la revue du RAP
1	Mise en œuvre de la Stratégie nationale de promotion de la croissance et de lutte contre la pauvreté (NSGRP): Groupe 1 - Croissance et réduction de la pauvreté monétaire	Revue de la Stratégie NSGRP	<p>i. Élaboration d'une stratégie de croissance et dialogue sur sa mise en œuvre</p> <p>À mettre au point</p> <p>ii. Examen de l'état des infrastructures dont les routes, l'énergie, les communications et le secteur des transports en 2005/06.</p> <p>iii. Revue du secteur agricole en 2005/06.</p> <p>iv. Revue du programme BEST</p> <p>v. Revue du programme de la deuxième génération de réformes du secteur financier</p> <p>En place</p> <p>vi. Groupe PER (macro) (Revue des dépenses publiques)</p> <p>vii. Revue du processus de privatisation</p> <p>Revue du Programme de modernisation du régime fiscal (TMP) (qui est appelé à être remplacé par une revue détaillée des groupes de la stratégie NSGRP dès la mise en place de ce mécanisme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place des mécanismes de revue sectorielle convenus, tout en veillant à leur alignement sur la prochaine revue annuelle du Programme d'appui budgétaire à la réduction de la pauvreté (PRBS) prévue pour octobre 2006 Amendement par le gouvernement du Code de procédure civile (CPC) au plus tard en octobre 2006 Examen des points de vue du secteur privé avant la seconde lecture du Projet de loi sur l'enregistrement des activités économiques (BAR) et la révision du régime de réglementation des procédures d'octroi d'agrément Soumission au Parlement au plus tard en octobre 2006 du Projet de loi sur les routes Soumission au Parlement au plus tard en octobre 2006 du Projet de loi sur l'électricité L'Autorité de réglementation de l'énergie, de l'eau et des entreprises de services publics (EWURA) et l'Autorité de réglementation des transports terrestre et maritime (SUMATRA) sont pleinement opérationnelles et dotées du personnel requis. Modification des lois se rapportant à deux offices agricoles au minimum, au plus tard en novembre 2006. Enquête sur 11 693 exploitations agricoles individuelles et délivrance de CCRO Élaboration et distribution du plan stratégique pour la mise en œuvre du droit foncier (SPILL) <p>Études spéciales sur le SGR, le Fond spécial de la production agricole et les Subventions aux moyens de production, réalisées et accompagnées du point de vue de l'État sur les recommandations qui y sont formulées.</p>	<p>Amélioration de l'accès du secteur privé au crédit, en % du PIB</p> <p>Création d'un environnement propice à une croissance tirée par le secteur privé</p> <p>Réduction de la pauvreté monétaire chez les populations rurales (rapportée à la croissance annuelle du PIB agricole)</p> <p>Amélioration de l'accès aux marchés ruraux</p> <p>Renforcement des capacités des Autorités de l'administration locale (LGA) à soutenir le développement agricole</p>	<p>(i) Le volume des crédits au secteur privé doit augmenter de 1 % du PIB par an</p> <p>(ii) La performance de la Tanzanie par rapport à l'indice "Doing Business" de la Banque mondiale s'améliore de manière constante</p> <p>(iii) Référence: 5,4 % Cible : 10,0 %</p> <p>(iv) 15 000 km de routes rurales sont remis en état d'ici 2010, contre 4 500 km en 2003</p>	<p>(i) 7,9 % du PIB en 2004</p> <p>(ii) La Tanzanie occupait le 140^{ème} rang en 2005</p> <p>(iv) 8 500 km de pistes rurales sont réhabilités en 2004</p>	<p>Augmentation de 42,53 %³, passant de 1 425 062 millions de TSh en 2005 à 2 027 196 millions de TSh en 2006</p> <p>La Tanzanie occupait le 132^e rang en 2007</p> <p>4,1 % en 2007. Selon les estimations, ce taux comporte des risques.</p>

³ Ce taux est mesuré par rapport à une augmentation annuelle de 30 % de la cible des indicateurs (2010) [page 183 du Rapport annuel 2007 de l'Appui au budget général (GBS)].

Cadre d'évaluation de la performance de l'appui budgétaire général

N°	Objet	Activité centrale	Processus sous-jacents	Actions transitoires du processus	Indicateurs de résultats	Valeurs des indicateurs		
						Valeur de référence (2005) et valeur cible (2010)	Valeurs réelles durant la période de l'évaluation	Valeurs réelles durant la période de la revue du RAP
2	Mise en œuvre de la Stratégie NSGRP Groupe 2 - Amélioration de la qualité de vie et du bien-être social	La qualité de vie est-elle meilleure ? Observe-t-on une nette amélioration dans la prestation des services?	Un examen approfondi des groupes de la stratégie NSGRP dès la mise en place de ce mécanisme					
			Mise en application de la Loi nationale sur la gestion environnementale de 2004	Publication du premier rapport sur la situation de l'environnement	A définir à la lumière du rapport sur la situation de l'environnement			
				Adoption du plan d'action pour l'élaboration d'une Stratégie nationale de protection sociale	A définir à la lumière du Plan d'action			
			Revue du secteur de la santé		Proportion d'enfants de moins de deux (2) ans qui reçoivent trois doses de vaccin contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos et l'hépatite B	Référence: 71 % Cible: 90 %	71 %	87 %
			Revue semestrielle du NMSF		Prévalence du VIH au niveau national parmi les personnes âgées de 15 à 24 ans ^{4[2]}	Référence: 7,5 % Cible: 6,0 %	7,5 %	4 % en 2006 (enquête sur les THS pour la période 2003/04). Le taux de 2007 reste toutefois à déterminer

^{4[2]} Cible devant être révisée pour prendre en compte l'incidence des ARV.

Cadre d'évaluation de la performance de l'appui budgétaire général

Page 3/5

N°	Objet	Activité centrale	Processus sous-jacents	Actions transitoires du processus	Indicateurs de résultats	Valeurs des indicateurs		
						Valeur de référence (2005) et valeur cible (2010)	Valeurs réelles durant la période de l'évaluation	Valeurs réelles durant la période de la revue du RAP
		Revue de la stratégie NSGRP	Revue du secteur de l'éducation		<p>Taux nets de scolarisation (TNS) au primaire</p> <p>Taux de passage de la Maternelle au CM2</p> <p>Taux brut de scolarisation (TBS) au supérieur</p>	<p>TNS au Primaire Moyenne 94,8 % Garçons 95,6 % Filles 93,9 % Cible 99 %</p> <p>Taux de passage: Moyenne 36,1 % Garçons 36,6 % Filles 35,6 % Cible 50 %</p> <p>TBS Enseignement tertiaire : Référence : 0,5 % Cible : 10 %</p> <p>GER Enseignement supérieur Référence : 0,27 % Cible : 6 %</p>	94,8 %	97,3 % en moyenne, 97,6 % pour les garçons 67,5 % pour les filles
		Revue de la stratégie NSGRP	Revue du secteur de l'eau	<p>Revue conjointe du secteur de l'eau entreprise avec succès au cours du premier trimestre de l'exercice 2006/07</p> <p>(i) Textes révisés des lois sur le secteur de l'eau, soumis au Parlement au plus tard en avril 2006</p> <p>Stratégie nationale de développement du secteur de l'eau, présentée au Cabinet au plus tard en février 2006</p>	<p>Proportion de la population ayant accès à une source sûre d'eau potable provenant d'un système d'adduction sous conduite ou d'une source protégée</p>	<p>Référence: Milieu rural 53,5 % Milieu urbain 73,0 %</p> <p>Cibles 2010 Milieu rural 65 % Milieu urbain 90 %</p>	Milieu rural 53,5 % Milieu urbain 73,0 %	55,7 % 78 %
3	Mise en œuvre de la Stratégie NSGRP : Groupe 3 - Bonne gouvernance et responsabilité	Revue de la stratégie NSGRP	<p>Consultations entre le gouvernement tanzanien, les partenaires au développement et autres parties prenantes sur les questions de gouvernance</p> <p>Stratégie et plan d'action nationaux anticorruption - NACSAP (II)</p> <p><i>Revue du DSRP</i></p>	<p>(i) Lois anti-corruption révisées présentées au Parlement au plus tard en novembre 2006</p> <p>Mise au point du mécanisme de revue de la NACSAP (II)</p>	<p>Publication et examen du rapport trimestriel de mise en œuvre de la NACSAP.</p> <p>Proportion des rémunérations actuelles par rapport au niveau cible de rémunération défini par le gouvernement (DSRP).</p>	<p>Référence : 4 rapports</p> <p>Cible : 4 rapports</p> <p>Référence : 86 %</p> <p>Cible : 100 %</p>	4 rapports	2 rapports

Cadre d'évaluation de la performance de l'appui budgétaire général

N°	Objet	Activité centrale	Processus sous-jacents	Actions transitoires du processus	Indicateurs de résultats	Valeurs des indicateurs		
						Valeur de référence (2005) et valeur cible (2010)	Valeurs réelles durant la période de l'évaluation	Valeurs réelles durant la période de la revue du RAP
			Revue du Programme de réforme du secteur des services juridiques (LSRP) Revue du Programme LGRP		Publication et examen du rapport trimestriel de mise en œuvre de la NACSAP Proportion des rémunérations actuelles par rapport au niveau cible de rémunération défini par le gouvernement (DSRP). Pourcentage des affaires judiciaires en instance dans les tribunaux depuis au moins 2 ans Nombre de plans stratégiques des ministères centraux et sectoriels comportant un objectif stratégique de mise en œuvre de la décentralisation par transfert de pouvoirs	Référence : 4 rapports Cible : 4 rapports Référence : 86 % Cible : 100 % Référence : 70 % Cible : 40 % Référence 2005 : Un (PO-RALG) Cible 2010 : Totalité	4 rapports 86 % 70 %	107 % 46.7 %
4	Allocation des ressources et cohérence budgétaire	PER (macro) (Revue des dépenses publiques) Mécanisme de suivi de la pauvreté	Directives budgétaires Rapports sur l'exécution budgétaire (BER, QDR) Revue du PEFAR Rapport annuel d'activité du MKUKUTA		Le budget approuvé est globalement conforme aux objectifs de politique (Stratégie NSGRP, politiques sectorielles) Les dépenses effectives sont conformes au budget approuvé	Réduction de l'écart par rapport aux prévisions du budget ordinaire : Référence : 18 % Cible : 10 %	18 %	Réalisation en 2006
5	Gestion des finances publiques	Instrument unique de revue du Mémoire sur le cadre de partenariat (PFM)	Revue du PEFAR qui devra se pencher sur (ii) l'audit annuel des marchés publics Consultations JSC sur le Programme de réforme PFMRP	(i) Les priorités en matière de réforme des processus d'audit doivent être pleinement reflétées dans le PFMRP – voir tableau joint en annexe (ii) Acquisition de services PWC pour la mise en place d'un système de suivi et de vérification de conformité – durée : novembre à mars 2006 environ	(i) Le rapport d'audit du Bureau national de la vérification des comptes (NAO) est conforme aux normes internationales d'ici à 2010 ; il est publié dans un délai de 9 mois comme dispose la Loi sur les finances publiques de 2001. (ii) Nombre de structures d'approvisionnement conformes aux dispositions de la Loi sur les marchés publics de 2004	2005 : Le Bureau NAO introduit l'utilisation des normes internationales INTOSAI et ISA relatives aux formats, procédures et rapports. 2010 : Le NAO s'est entièrement conformé aux normes internationales. Référence : 10 % Cible : 80 %	10 %	58,6 % en 2007. Publié à temps en 2006 39 %

N°	Objet	Activité centrale	Processus sous-jacents	Actions transitoires du processus	Indicateurs de résultats	Valeurs des indicateurs		
						Valeur de référence (2005) et valeur cible (2010)	Valeurs réelles durant la période de l'évaluation	Valeurs réelles durant la période de la revue du RAP
6	Stabilité macro-économique	PER (macro) (Revue des dépenses publiques)	Directives budgétaires Rapport sur l'exécution budgétaire (BER, QDR) PRGF Revue du PEFAR		Stabilité budgétaire et monétaire se traduisant par: (i) Un déficit budgétaire (après dons) en % du PIB en concordance avec les cibles de la facilité PRGF (ii) Un taux d'inflation en concordance avec les buts de la facilité PRGF	Référence: 6 % Cible: par rapport à PRGF Référence: 4.5 % Cible: par rapport à PRGF	6 % 4.5 %	5.3 % 7.0 % in 2007 (Exposé budgétaire Juin 2008)

1. INTRODUCTION

1.1 Au début des années 90, la Tanzanie a lancé un programme de réformes macroéconomiques, qui a donné des résultats confortables. Pendant la période 2001-2005, le pays a enregistré un taux de croissance réel annuel moyen du PIB de 6,2 %, contre 4,2 % sur la période 1996-2000. Toutefois, en 2005, le revenu par habitant était estimé à 337 dollars EU, niveau de loin inférieur à la moyenne de 576 dollars pour l'Afrique subsaharienne. Selon les estimations, environ 36 % de la population vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Pour inverser cette tendance, la Tanzanie a élaboré une stratégie propre de réduction de la pauvreté (PRS) avec le concours de la communauté internationale des bailleurs de fonds, qu'elle a lancée en 2000. Cette opération a été relayée par une deuxième stratégie de réduction de la pauvreté (PRS), à savoir la Stratégie nationale de promotion de la croissance et de réduction de la pauvreté (NSGRP), communément dénommée MKUKUTA⁵, de son sigle Swahili. Elle présente le programme de développement à moyen terme du gouvernement et comprend trois principales grappes de résultats attendus en matière de réduction de la pauvreté : i) la promotion de la croissance et la réduction de la pauvreté monétaire ; ii) l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être social ; et iii) l'amélioration de la gouvernance.

1.2 Les fonds du deuxième prêt d'appui à la réduction de la pauvreté (PRSL II) consentis par la Banque n'ont pas été décaissés à temps. Toutefois, le rythme d'exécution du programme était soutenu, grâce à la concertation permanente entre la Banque et le gouvernement sur les mesures qui retardaient la libération des fonds (notamment les conditionnalités). En revanche, les ressources octroyées par d'autres bailleurs de fonds ont continué d'arriver, ce qui a facilité la poursuite des autres volets du programme liés à ces allocations. Les directives utilisées pour l'analyse de la performance expriment bien l'accord auquel étaient parvenus le gouvernement d'une part et les partenaires au développement d'autre part sur l'évaluation de l'exécution du budget par rapport à l'appui financier consenti par les partenaires au développement au fil du temps. Les deux parties ont décidé que les revues annuelles de l'appui au budget général serviraient de base à l'évaluation des progrès accomplis dans l'exécution de l'opération d'appui au budget.

1.3 Il ressort de l'analyse de la performance effectuée dans le présent programme que des résultats positifs ont été enregistrés dans la grande majorité des zones couvertes par le PRSL II. L'une des principales réalisations de la Stratégie de réduction de la pauvreté (PRS) durant la période allant de 1996 à 2006 concerne le PIB en termes réels, qui s'est accru pour atteindre en moyenne 5 %. Le taux de croissance du PIB par habitant a avoisiné 2¾ % durant la période 2000-05. La Tanzanie a été classée 159^e sur 177 pays dans l'indice du développement humain. Le rapport 2007 de la Revue annuelle de l'appui budgétaire général (GBS) fait observer que, dans l'ensemble, des progrès notables ont été réalisés sur la grande majorité des indicateurs pendant la période 2006/07. Un taux de croissance réel du PIB de 6,2 % a été enregistré pour l'exercice 2006 contre un objectif de 6 à 8 % par an. Le rapport mentionne également, parmi les réalisations positives, l'expansion des exportations de biens et services (6,4 %), l'autosuffisance alimentaire (112 % contre le taux cible de 119 % fixé dans la Stratégie nationale de promotion de la croissance et de lutte contre la pauvreté – MKUKUTA - à l'horizon 2010) et le recouvrement des recettes publiques (18,1 % du PIB contre 14,3 % en 2005/06). Par contre, la croissance dans le secteur agricole a reculé, passant de 5,1 % en 2005 à 4,1 % en 2006, en raison d'une pluviométrie défavorable.

⁵ *Mkakati wa Kukuza Uchumi na Kupunguza Umaskini Tanzania*

1.4 Le rapport de la Revue annuelle du GBS ne comporte pas de données statistiques qui permettraient d'effectuer une évaluation indépendante de certaines des réalisations mentionnées. À titre d'exemple, dans le secteur de la santé, les indicateurs annuels sont rarement obtenus, si bien qu'on s'en remet à des données périodiques. Les financements en faveur du secteur de la santé se sont élevés à 10,5 % des dépenses publiques totales de l'exercice budgétaire 2007/08, ce qui représente, pour la part du secteur de la santé, un retour à son niveau des années 2003/04. Toutefois, cette part reste en deçà de la cible de 15 % convenue à Abuja par les Chefs d'État de l'Union africaine. En ce qui concerne le secteur des transports, aucune évaluation n'a été faite dans le rapport de la revue. Toutefois, le volume des fonds requis pour les travaux d'entretien a augmenté à 150 %, passant de 85 517 millions de TSh en 2006/07 à 217 474 millions de TSh en 2007/08, ce qui réalisation non négligeable. Les indicateurs de réalisations en matière d'aménagement routier font ressortir que le progrès était « au rendez-vous ». Le réseau routier des grands axes nationaux et régionaux carrossables ou dans un état acceptable représentait 42 % de l'ensemble du réseau routier en 2007, contre 47 % en 2005, mais plus de 75 % pour l'année cible 2010. Par contre, les routes se trouvant dans un état « acceptable » totalisaient 37 % en 2007, contre 35 % en 2005, mais plus de 20 % par rapport à l'année cible 2010.

1.5 Le Groupe de la Banque africaine de développement intervient en Tanzanie depuis 1971. À ce jour, il a fourni des prêts à l'appui de réformes d'un montant total de 269,98 millions d'UC en appui aux réformes économiques. Cet effort concerne également les opérations d'appui budgétaire direct, entreprises de concert avec d'autres bailleurs de fonds. Deux de ce type d'opérations, à savoir le PRSL I et le PRSL II, ont été approuvées à ce jour. Le PRSL I, dont le montant s'élevait à 50 millions d'UC, visait les objectifs suivants : a) la création d'un environnement propice au développement du secteur privé ; b) le développement de la microfinance ; et c) la consolidation de la gestion des finances publiques. Le PRSL II, dont le montant s'élevait à 50 millions d'UC, visait les domaines suivants : i) le secteur des infrastructures ; ii) le secteur privé ; et iii) le secteur de l'eau. Au départ, le Groupe de la Banque fournissait son appui sous forme de prêts d'ajustement sectoriel. Par la suite, il s'est orienté vers les prêts multisectoriels d'ajustement structurel et, plus récemment, vers l'appui budgétaire direct. Les opérations d'ajustement sectoriel sont notamment : le prêt de réhabilitation sectorielle (28,55 millions d'UC), le prêt de réhabilitation du secteur industriel et d'ajustement commercial (27,63 millions d'UC) et le prêt d'ajustement du secteur financier (27,63 millions d'UC). Ces opérations ont été suivies de deux prêts d'ajustement structurel, à savoir les PAS I et PAS II, dont les montants étaient de 45 millions d'UC et de 40 millions d'UC respectivement. En outre, la Banque compte un nombre important de prêts-projets en Tanzanie. Dans l'ensemble, les interventions du Groupe de la Banque en Tanzanie visent essentiellement les opérations (multisectorielles) à l'appui des réformes (représentant 29 % du nombre total des interventions), suivies par le secteur des transports (soit 21 % du nombre total des interventions), l'agriculture (20 %), les équipements collectifs (20 %), le secteur social (8 %) et l'industrie et les finances (2 %). Les détails concernant ces opérations sont fournis à l'annexe 5.

1.6 C'est dans ce contexte que le gouvernement a demandé au Groupe de la Banque d'acheminer son prêt à l'appui des réformes au titre du FAD-X à travers le mécanisme d'appui budgétaire général (GBS). Le premier prêt de ce type, approuvé en 2004, a été exécuté avec succès en tant que premier prêt d'appui à la réduction de la pauvreté (PRSL I). Il a été relayé par le PRSL II, qui a été approuvé en 2006 et qui est l'objet du présent RAP.

2. OBJECTIFS ET FORMULATION DU PROGRAMME

2.1 Objectifs globaux

Le PRSL II avait pour principal objectif d'assurer la mise en œuvre efficace de la Stratégie nationale de promotion de la croissance et de lutte contre la pauvreté (NSGRP/MKUKUTA), dont le but final était de réduire sensiblement l'incidence de la pauvreté. La stratégie MKUKUTA vise à faciliter la réalisation des objectifs de développement du millénaire (ODM) en Tanzanie. Le prêt devait fournir un appui budgétaire au pays dans l'exécution du programme de réformes énoncé dans la Déclaration de politique de développement du gouvernement en date du 12 mai 2006. Il devait favoriser la synergie avec l'appui des autres bailleurs de fonds en concentrant les efforts sur les aspects financés par le FAD dans le cadre du PRSL I, qui privilégiait les mesures correspondant à la vision de la Banque et à la politique de prêt du FAD dans les domaines spécifiques concernés.

2.2 Description du programme

2.2.1 Le prêt d'appui budgétaire consenti par le FAD est ancré sur la matrice du Cadre d'évaluation de la performance (PAF), adopté par le Groupe GBS (d'appui budgétaire général). Il existe six groupes thématiques, dont trois correspondent aux principaux groupes MKUKUTA (de la stratégie nationale de promotion de la croissance et de lutte contre la pauvreté), tandis que les trois autres se rapportent à la stabilité macroéconomique, à l'élaboration du budget et à la gestion des finances publiques. En ce qui concerne les groupes MKUKUTA (chapitre 1, 2 et 3 du Cadre d'évaluation de la performance - PAF), la revue de la stratégie MKUKUTA tient lieu de principal processus sous-jacent. À cet égard, les partenaires au développement et le gouvernement ont convenu que les revues sectorielles constitueraient la principale source d'information sur la performance du gouvernement dans ces domaines. Les revues sectorielles seront jugées satisfaisantes aux conditions suivantes : i) elles sont effectuées sur une base régulière en tant que contributions au processus de préparation du budget, et sont conformes au Plan de suivi de la stratégie MKUKUTA ; ii) les processus font intervenir un large éventail de parties prenantes, sous l'égide du gouvernement ; iii) les revues visent principalement à établir les évolutions pertinentes et à évaluer la performance par rapport aux résultats et aux buts arrêtés ; iv) les informations et l'analyse qui serviront dans le cadre de la Revue annuelle sont principalement tirées du système de suivi de la stratégie MKUKUTA, et plus particulièrement du rapport annuel d'exécution de la stratégie MKUKUTA et autres processus de revues visés dans le Cadre d'évaluation de la performance (PAF) ; et v) les revues affichent des progrès satisfaisants par rapport aux buts et résultats convenus. Durant la revue annuelle de 2005, l'on est convenu de la nécessité d'effectuer d'une revue des secteurs de l'eau, de la santé, des infrastructures, de l'éducation et de l'agriculture.

2.2.2 Au regard de ce qui précède, il a été convenu que le PRSL II accorderait la priorité aux Groupes I et II de la stratégie MKUKUTA, à savoir la promotion de la croissance et la réduction de la pauvreté monétaire, d'une part, et l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être social, d'autre part. Dans le cadre du Groupe I, l'accent devra être mis sur la création d'un environnement propice au développement du secteur privé, tandis qu'au titre du Groupe II il conviendra de privilégier la facilitation de l'accès à l'eau potable. Les éléments pris en compte pour le choix de ces domaines sont la proposition de prêt en faveur de la Tanzanie dans le cadre du FAD-X et la nécessité de faire preuve d'une plus grande sélectivité afin d'identifier les déclencheurs essentiels devant conditionner la libération des tranches. Au

nombre des autres facteurs, il convient de signaler la nécessité d'approfondir le programme de réformes dans les secteurs d'action clés, notamment ceux pris en compte dans le cadre du PRSL I, mais également la nécessité de faire ressortir les progrès généraux accomplis dans la mise en œuvre des actions entreprises au titre du Cadre d'évaluation de la performance (PAF).

2.2.3 S'il est vrai que le PRSL II devait être concentré uniquement sur deux grappes de la stratégie MKUKUTA, celles-ci n'en comptaient pas moins un total de 11 secteurs / domaines et 19 mesures axées sur des processus à examiner et suivre. Parmi les secteurs, on peut citer l'énergie, les communications, les transports, l'eau, le secteur privé, le secteur financier, la santé, l'éducation, la gestion macroéconomique et la gestion des finances publiques. Le grand nombre des secteurs couverts n'était pas en adéquation avec les ressources disponibles au titre du PRSL II, ce qui donne à penser qu'il aurait fallu exercer plus de sélectivité et rechercher plus de complémentarité avec des opérations en cours financées par le gouvernement et les partenaires au développement.

2.2.4 Les secteurs d'intervention privilégiés des autres partenaires au développement sont présentés dans l'encadré ci-après.

Encadré : Secteurs prioritaires d'intervention des autres bailleurs de fonds du Mécanisme d'appui budgétaire direct (DBS)

Banque mondiale : Le 9 mai 2006, le Conseil de la Banque mondiale a approuvé le Crédit d'appui à la réduction de la pauvreté (PRSC 4) pour un montant de 200 millions de dollars EU. Les ressources seront décaissées en une tranche unique dès l'entrée en vigueur du prêt prévue pour juillet 2006. Cette intervention est la première d'une série de cinq opérations d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de promotion de la croissance et de réduction de la pauvreté en Tanzanie (NSGRP). Elle couvre six domaines prioritaires, dont les trois grappes de la stratégie NSGRP (croissance et réduction de la pauvreté monétaire, amélioration de la qualité de vie et du bien-être social, bonne gouvernance et obligation de rendre compte, stabilité macroéconomique, allocation de ressources et cohérence budgétaire, et gestion des finances publiques. Les déclencheurs pour la libération des ressources du Crédit d'appui à la réduction de la pauvreté (PRSC 4) sont les suivants :

- i) progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action pour la rationalisation des rôles, fonctions, financements et responsabilités des Offices agricoles (Crop Boards), et son alignement sur la stratégie de développement du secteur agricole (ASDS) ;
- ii) progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique d'opérationnalisation de la Loi agraire et de la Loi sur le foncier rural ;
- iii) soumission au Parlement du projet de loi sur les activités industrielles et commerciales ;
- iv) approbation de l'organigramme de l'Autorité de contrôle des marchés publics (PPRA) et affectation de ressources budgétaires supplémentaires à l'Autorité PPRA ;
- v) relèvement des salaires en conformité avec le budget approuvé pour l'exercice 2006 et détermination de l'orientation générale de la réforme du système de rémunération ;
- vi) revue satisfaisante du secteur de la santé.

Commission européenne : En ce moment, la CE est l'unique bailleur de fonds à utiliser un mécanisme d'appui budgétaire reposant sur un dispositif d'intervention par étapes, assorti de tranches fixes et de tranches variables. L'appui budgétaire prévu pour l'exercice 2006/07 comprend une tranche fixe de 29 millions d'euros et une tranche variable pouvant atteindre 10,5 millions d'euros. Les décaissements au titre de la tranche fixe sont subordonnés à la réalisation de progrès globalement satisfaisants dans la mise en œuvre du Cadre d'évaluation de la performance (PAF), tandis que la tranche variable est expressément assujettie à la réalisation d'une revue satisfaisante du secteur de l'éducation.

Bailleurs de fonds bilatéraux du PRBS: Les bailleurs de fonds bilatéraux du Programme d'appui budgétaire à la lutte contre la pauvreté (PRBS) conditionnent leurs décaissements à la réalisation de progrès globalement satisfaisants dans la mise en œuvre du Cadre d'évaluation de la performance (PAF) (laquelle comprend l'exécution satisfaisante de la Stratégie de lutte contre la pauvreté (PRS), y compris une bonne performance macroéconomique). Ils ne tiennent donc pas particulièrement compte des actions spécifiques visées dans le Cadre PAF.

Risques

2.2.5 Si le PRSL II était destiné à aider le gouvernement à mettre en œuvre sa Stratégie de lutte contre la pauvreté (PRS), son exécution était exposée à un certain nombre de risques potentiels identifiés à l'évaluation. Premièrement, l'utilisation des ressources mises à disposition par le prêt PRSL II était déterminée par le processus budgétaire national, avec le risque que l'allocation des ressources soit influencée par des considérations sans rapport avec les objectifs de la Stratégie de lutte contre la pauvreté (PRS). Deuxièmement, la vulnérabilité du pays à des catastrophes pouvait détourner l'attention des questions de réduction de la pauvreté. Troisièmement, de l'avis général, il y avait un risque lié aux contraintes de capacités et d'ordre institutionnel. Pour atténuer tous ces risques, le gouvernement a renforcé le rôle des parties prenantes nationales dans la formulation et l'examen du budget. En ce qui concerne la vulnérabilité aux catastrophes, il a été reconnu que celles-ci échappaient au contrôle du gouvernement, mais celui-ci était animé d'une forte détermination d'en atténuer les conséquences, comme en témoigne l'adoption en 1990 de la Loi sur la coordination des secours en cas de catastrophe, qui a créé un mécanisme de gestion des catastrophes dans le pays. S'agissant des contraintes de capacités et d'ordre institutionnel, on a observé qu'un Programme de réforme du secteur public (PSRP) est en cour d'exécution, qui est centré sur des réformes de nature à atténuer ce risque.

Création d'un cadre propice au développement du secteur privé

2.2.6 L'une des dispositions prises par le gouvernement en faveur de la promotion du développement du secteur privé est la mise au point du Programme de renforcement du cadre de l'activité économique en Tanzanie (BEST). Le programme BEST comporte cinq volets représentant les secteurs prioritaires nécessitant une restructuration et un soutien immédiats si le gouvernement veut réussir la création d'un cadre réglementaire favorable à la promotion des affaires. Une revue du programme BEST était prévue, dont la réalisation satisfaisante constituait une condition préalable à la libération du prêt. La revue devait cibler particulièrement le régime de réglementation de l'octroi de licences qu'élaborait l'Unité d'amélioration des règlements (BRU), tandis que son projet de rapport décrivant de façon détaillée les réformes attendues du régime de réglementation de l'octroi de licences devait être prêt au plus tard en juin 2006. La soumission de l'avant-projet faisait également partie des conditions préalables à la libération du prêt.

Facilitation de l'accès à l'eau potable

2.2.7 Dans la stratégie MKUKUTA, le gouvernement reconnaît le rôle central des secteurs des services sociaux dans l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être. Tout en admettant que des efforts considérables ont été consentis en terme d'augmentation des dépenses en faveur des services sociaux favorables aux pauvres, force est de constater que les niveaux de ressources escomptés n'ont pas été pleinement atteints. En conséquence, il est nécessaire d'accroître urgemment les financements destinés à ces secteurs. La stratégie met l'accent sur les résultats escomptés, susceptibles de réduire sensiblement la vulnérabilité. Une plus grande attention devra être accordée aux questions d'équité et de qualité dans la prestation des services sociaux, en vue d'atténuer les disparités entre riches et pauvres, entre différents groupes d'âge et entre citoyens des zones urbaines et des zones rurales du point de vue de l'accès et de l'utilisation des services sociaux. À cet effet, le Cadre d'évaluation de la performance (PAF) comporte différentes mesures visant à traiter ces questions. L'une de ces

mesures est la promotion du dialogue entre les parties prenantes du secteur de l'eau. La Conférence annuelle des experts de l'eau (Annual Water Experts Conference) et la Semaine de l'eau ("Maji Week"⁶) devaient procéder à une revue sectorielle conjointe de l'eau, en tant que condition préalable à la libération du prêt FAD.

2.2.8 Cependant, bien avant la revue conjointe du secteur de l'eau, un certain nombre d'actions de procédure devaient être engagées, notamment l'approbation d'un cadre législatif pour le secteur et l'approbation d'une Stratégie nationale de développement du secteur de l'eau (NWSDS). Un avant-projet de la stratégie a été finalisé en février 2005. La stratégie prévoit une feuille de route et définit les modalités de mise en œuvre de la Politique nationale en matière d'eau et de bien d'autres stratégies nationales. L'avant-projet a fait l'objet d'une série de discussions auxquelles ont été associés les principaux partenaires, avant d'être entériné par le ministère de l'Hydraulique. L'étape suivante consistait à présenter la stratégie (Stratégie nationale de développement du secteur de l'eau - NWSDS) au Cabinet en avril 2006 au plus tard, et à présenter au Parlement les Dispositions législatives révisées du secteur de l'eau. Il avait été convenu d'inclure ces deux présentations parmi les conditions préalables à la libération des fonds du FAD.

2.3 Préparation, évaluation, négociation et approbation

2.3.1 Le PRSL II a été la quatrième opération à l'appui des réformes financée par le FAD pour accompagner les réformes économiques en Tanzanie. La mission d'évaluation du FAD a été effectuée en février 2006. L'évaluation a été facilitée par le RAP du précédent PRSL.

2.3.2 Les négociations du prêt se sont déroulées du 7 au 8 juin 2006 à l'Agence temporaire de relocalisation à Tunis. Aucun problème grave ne s'est dégagé de ces négociations. Toutefois, il a été constaté au cours des négociations que la présentation des dispositions législatives relatives au projet de loi sur l'eau, dont il avait été convenu à l'évaluation qu'elle se ferait à la session parlementaire d'avril 2006 avaient pris du retard et avait été reportée à la session d'octobre 2006. Ce changement était imputable au retard pris dans l'élaboration de la Stratégie nationale de l'eau, qui devait intervenir avant la présentation des dispositions législatives. D'autre part, mais dans le même secteur, le gouvernement est allé plus vite en nommant le directeur général et des membres du Conseil de l'Autorité de réglementation de l'eau, de l'énergie et des entreprises de service public (EWURA), avant la négociation du prêt, alors qu'il avait été convenu à l'évaluation qu'elle interviendrait après la négociation du prêt. Ces changements ont eu pour conséquence de modifier certaines dispositions du projet de conditions du prêt qui avait été proposé dans le rapport d'évaluation.

2.3.3 Le prêt a été approuvé par le Conseil le 28 juin 2006, rendant ainsi les fonds disponibles pour utilisation durant l'exercice budgétaire suivant (juillet 2006 – juin 2007).

3. EXÉCUTION DU PROGRAMME

3.1 Entrée en vigueur et démarrage

3.1.1 Le PRSL II est entré en vigueur en juin 2007, soit avec 9 mois de retard par rapport à la date prévue à l'évaluation. Toutefois, par rapport à l'exercice budgétaire, cette entrée en vigueur se situait dans les délais au cours desquels les ressources d'appui budgétaire

⁶ Une semaine de l'année officiellement consacrée au débat des questions de l'eau et de l'assainissement au plan national.

attendues des bailleurs de fonds avaient été programmées. Ces ressources avaient été programmées comme ressources intérieures destinées à couvrir les besoins de financement durant les exercices 2005/06 - 2006/07. En pratique, les fonds ont en fin de compte été décaissés le dernier jour de l'année budgétaire, ce qui signifie qu'ils ont en fait été utilisés pendant l'année budgétaire suivante (2007/08). À ce stade, il convient de souligner que si le rapport d'évaluation avait mis en garde contre d'éventuels contretemps dans l'exécution dus à des conditionnalités qui pourraient retarder l'acheminement des ressources (paragraphe 5.2.8), la situation était inévitable, dans la mesure où des conditions n'avaient pas été remplies à temps comme prévu.

3.1.2 Un compte spécial a été ouvert auprès de la Banque de Tanzanie, sur lequel la totalité des ressources du prêt, d'un montant de 50 millions d'UC, ont été décaissées en une seule tranche. L'intégralité du prêt a été soumise aux dix conditions énoncées dans le tableau 1 ci-après. Trois de ces conditions ont été remplies en partie et ont dû faire l'objet d'une dérogation pour faciliter le décaissement des fonds dans les délais d'exécution du programme. La justification de la dérogation a été que la réalisation des conditions a été retardée par le remaniement ministériel intervenu à la fin de l'année 2005, qui a occasionné la restructuration de certains des ministères directement concernés par des actions intéressant la mise en œuvre de la stratégie MKUKUTA.

Tableau 1
Conditions préalables à l'entrée en vigueur et à la libération de la tranche unique du prêt

L'emprunteur devra avoir, à la satisfaction du Fonds, entrepris les revues suivantes et rempli les conditions suivantes :	
Condition du prêt	Disposition prise
1. Ouverture d'un compte spécial auprès de la Banque de Tanzanie, sur lequel seront déposées les ressources du prêt (paragraphe 6.4.1).	Condition entièrement remplie
2. Réalisation d'une évaluation globale satisfaisante de la mise en œuvre du Cadre d'évaluation de la performance (PAF), aux termes de la revue annuelle conjointe gouvernement tanzanien – bailleurs de fonds de l'appui au budget général de 2006 (paragraphe 6.2.7).	Condition entièrement remplie
3. Réalisation en 2006 d'une revue du secteur des infrastructures, y compris les routes, les communications et le transport (paragraphe 6.2.11).	Cette condition n'a pas été remplie, mais il a été recommandé d'y déroger, en raison des progrès accomplis dans les activités concernées. La revue des infrastructures qui avait été exigée (qui comprenait les routes, les communications, l'énergie et les transports) n'a pas été effectuée comme prévu en 2005/06, en raison de la restructuration des ministères concernés à la suite des élections générales tenues en décembre 2005. Un nouveau Ministère chargé du développement des infrastructures a en effet été créé au lendemain des élections, si bien que deux revues distinctes sur l'énergie et l'infrastructure ont été programmées, au lieu d'une seule revue portant sur plusieurs secteurs. La Banque a observé qu'en dépit du fait que la revue spécifique de l'infrastructure n'a pas été réalisée, des progrès constants ont été enregistrés dans le dialogue sur le secteur, et l'existence du Programme d'investissement dans le secteur des transports (TSIP) constituait une bonne base pour la réalisation d'une de l'infrastructure. Ces faits ont convaincu la Banque d'approuver une dérogation à la condition initiale.
4. Soumission au Parlement d'un projet de loi relatif à la « Loi sur les route » (paragraphe 6.2.14).	Condition entièrement remplie
5. Nomination du directeur général et des membres du Conseil d'administration de l'Autorité de réglementation des services de l'eau, de l'énergie et des entreprises de service public (EWURA); (paragraphe 6.2.17).	Condition entièrement remplie
6. Réalisation d'une revue du Programme de renforcement du cadre de l'activité économique en Tanzanie (BEST), (Paragraphe 6.2.20).	Condition entièrement remplie
7. Soumission d'un projet de rapport détaillé sur les réformes en cours, relatives au Régime réglementaire d'octroi de licences d'exploitation (paragraphe 6.2.23).	Condition entièrement remplie
8. Réalisation d'une revue du secteur de l'eau (paragraphe 6.2.27).	Condition entièrement remplie
9. Soumission au Parlement des textes de loi révisés, ainsi intitulés : Projet de loi sur les ressources en eau, Projet de loi sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu urbain, Projet de loi sur l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural (Paragraphe 6.2.31).	La présentation au Parlement des textes de loi révisés sur l'eau ne s'est pas effectuée en 2005/06 comme prévu, du fait que le ministère chargé de l'élaboration de l'avant-projet de loi a également été restructuré à l'instar du ministère des Infrastructures. En outre, le projet de textes de loi a dû attendre la finalisation et l'approbation par le Parlement de la Stratégie de développement du secteur de l'eau, pour être soumis au Parlement. Ces faits ont convaincu la Banque d'approuver une dérogation à la condition initiale.
10. Soumission au Cabinet de la Stratégie nationale de développement du secteur de l'eau (NWSDS).	Bien qu'elle ait été soumise au Comité interministériel, la Stratégie de développement du secteur de l'eau, sur laquelle devait se fonder le texte de loi, n'a pas été examinée par le Cabinet comme prévu en octobre 2006. Par ailleurs, la soumission au Cabinet du document de stratégie était subordonnée à la résolution de problèmes relatifs au cadre institutionnel des organismes en charge du secteur de l'eau, qui ont été affectés par la restructuration ministérielle. La soumission de la stratégie a donc dû attendre un accord sur le cadre institutionnel pour le secteur de l'eau. Ces problèmes ne pouvaient être prévus à l'évaluation, aussi la Banque a-t-elle approuvé une dérogation aux conditions respectives.

3.2 Calendrier d'exécution

3.2.1 Le prêt, qui devait être libéré en décembre 2006 en une tranche unique et en décaissement rapide, n'a été effectivement été décaissé qu'en juin 2007, avec un retard de 6 mois. La justification de ce retard donnée au chapitre précédent est que le gouvernement n'avait pas pu remplir à temps trois des conditions convenues, pour lesquelles il a dû solliciter une dérogation auprès de la Banque. Les retards étaient d'ordre administratif et ont été causés par des modifications apportées à la structure ministérielle suite au changement de régime politique. Le décaissement s'est certes effectué dans le courant de l'année budgétaire, mais pratiquement à la fin de l'exercice.

3.2.2 Toutefois, dans l'ensemble, le calendrier d'exécution tel que fixé dans le rapport d'évaluation a été respecté et bon nombre des actions convenues dans le cadre de la stratégie MKUKUTA ont été réalisées en règle générale. Toutes les modifications intervenues avant les négociations ont été portées à la connaissance de la Banque durant les négociations du prêt. Le tableau 2 ci-après présente le calendrier d'exécution du prêt, avec le calendrier de référence avec, en regard, le calendrier réel.

Tableau 2
Calendrier d'exécution

Activité	Calendrier proposé à l'évaluation	Temps réel enregistré	Observations
Approbation par le Conseil	Juin 2006	28 juin 2006	Aucun retard
Entrée en vigueur du prêt	Septembre 2006	Juin 2007	9 mois de retard
Libération du prêt	Décembre 2006	29 juin 2007	6 mois de retard
Mission de supervision / de revue à mi-parcours	Octobre 2006	Octobre 2006 et Octobre 2007	Aucun retard
Réalisation des conditions du prêt	Décembre 2006	Juin 2007	6 mois de retard
Date d'achèvement (prêt)	Décembre 2007	Aucune révision	Aucune révision
Audit du compte spécial	Calendrier de l'audit non indiqué dans le rapport d'évaluation	Les états financiers audités au 30/06/2006 ont été soumis.	La vérification des comptes publics a été soumise au Parlement et aux bailleurs de fonds.
Rapport d'achèvement du projet de l'emprunteur	Non indiqué dans le rapport d'évaluation	Le rapport d'évaluation de l'Appui budgétaire général (GBS) a été accepté comme étant le RAP de l'emprunteur	Le mode de présentation du rapport d'évaluation de l'Appui budgétaire général (GBS) n'est pas conforme au modèle de RAP préconisé par la Banque, si bien que certains aspects n'ont pas été couverts.
Rapport d'achèvement du projet de la Banque	Juin 2008	Juin 2008	Aucun retard
Date de clôture du prêt	31 décembre 2007 (aux termes de l'accord de prêt)	Aucune révision	Aucune révision

3.3 Suivi, évaluation et audit

3.3.1 Le suivi et l'évaluation de l'appui budgétaire, assurés par le gouvernement tanzanien et les bailleurs de fonds, sont devenus une procédure complexe, pour laquelle la Banque doit se doter d'une procédure à elle, différente de la procédure en vigueur appliquée aux opérations ordinaires de prêts à l'appui des réformes. Au cours de l'évaluation du projet, il a été convenu que, dans la mesure où il s'agissait d'un prêt d'appui budgétaire subordonné à des réformes, l'organe d'exécution du projet tout désigné était le ministère des Finances, au regard du mécanisme structurel bien établi dont il dispose en matière de suivi, d'évaluation et d'audit. La Banque a surveillé les progrès réalisés à travers sa participation aux revues conjointes du Programme d'appui budgétaire à la lutte contre la pauvreté, du Crédit d'ajustement structurel programmatique et du Prêt d'appui à la réduction de la pauvreté (PRBS/PSAC/PRSL), qui ont été menées avec les partenaires au développement.

3.3.2 Les Réunions consultatives sur la Revue des dépenses publiques (PER) et le Mécanisme d'appui budgétaire à la lutte contre la pauvreté (PRBS), qui comportent une revue à mi-parcours complexe, sont devenues les principales procédures à travers lesquelles les bailleurs de fonds et autres intervenants engagent le dialogue et surveillent la performance du gouvernement en matière de politique générale et le budget des dépenses des principaux secteurs couverts par la Stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). La Banque a pris une part active à toutes les revues, et son engagement à travers le dialogue sur l'action à mener a été renforcé par la présence de son bureau dans le pays.

3.4 Sources de financement et décaissement

3.4.1 Les besoins de financement du gouvernement pour l'année 2006/07 avaient été estimés à 4 401 milliards de TSh. Pour financer ces dépenses, le gouvernement a dû puiser dans ses ressources propres à hauteur de 2 357 milliards de TSh et rechercher des dons extérieurs d'une valeur de 1 212 milliards de TSh (dont 91 milliards de TSh provenaient de l'allégement de la dette au titre de l'initiative PPTTE et 420 milliards de TSh de dons sous forme d'appui budgétaire direct). Pour combler le déficit, le gouvernement a dû contracter des emprunts extérieurs totalisant 699 milliards de TSh (dont 321 milliards de TSh sous forme d'appui budgétaire direct). Le solde du déficit, qui s'élevait à 133 milliards de TSh, devait être financé par des emprunts intérieurs.

3.4.2 L'appui budgétaire direct de l'exercice 2006/07 a été financé par des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux, comme l'indique le tableau 3 ci-après. Les donateurs multilatéraux comprenant la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et l'Union européenne ont apporté une contribution de 222 millions d'UC (équivalant à 377,8 milliards de TSh), soit 50,9 % du montant total des contributions, tandis que les bailleurs de fonds bilatéraux ont contribué à hauteur de 213,8 millions d'UC (équivalant à 3 638 milliards de TSh), soit 49,1 % du montant total des apports. Le prêt BAD devait être décaissé en une tranche unique, vu que toutes les conditions devaient être satisfaites en début de période et que le montant du prêt était relativement modeste.

Tableau 3 : Contributions à l'Appui budgétaire direct (DBS)

Source	Montant		Part (%)
	En millions d'UC	En milliards de TSh	
IDA (Prêt)	138,8	236,2	31,8
FAD (Prêt)	50,0	85,1	11,5
UE (Don)	33,2	56,5	7,6
Donateurs bilatéraux (Dons)	213,8	363,8	49,1
Total	435,8	741,7	100,0

Source: République unie de Tanzanie, Ministère des Finances.

4. **PERFORMANCE DU PROGRAMME**

4.1 **Performance globale**

4.1.1 Dans un contexte de résultats mitigés, le programme est jugé globalement *satisfaisant*. Le Rapport de la revue annuelle de l'appui budgétaire général (GBS) ne comporte pas de données statistiques à partir desquelles on pourrait effectuer une évaluation indépendante des résultats obtenus. Toutefois, le Rapport 2007 de la revue annuelle de l'appui GBS fait observer que, dans l'ensemble, la plupart des indicateurs ont enregistré, pour la période 2006/07, des progrès notables. C'est le cas de la croissance du PIB réel qui s'est établi à 6,2 % pour l'exercice 2006, contre un objectif de 6 à 8 % par an. C'est également le cas de la croissance des exportations de biens et services (6,4 %), de l'autosuffisance alimentaire (112 % contre un objectif fixé dans la stratégie MKUKUTA de 119 %), et du recouvrement des recettes publiques (18,1 % du PIB, contre 14,3 % en 2005/06). Par contre, la croissance dans le secteur agricole s'est ralentie, passant de 5,1 % en 2005 à 4,1 % en 2006 à cause de la sécheresse. Le tableau 4 ci-après donne un résumé des objectifs fixés dans le PRSL et des résultats enregistrés.

4.1.2 L'un des principaux résultats de la Stratégie de réduction de la pauvreté sur la période 1996-2006 qui incluait la période pendant laquelle a été fourni l'appui du PRSL I pour l'exercice 2004/05 est que le PIB réel s'est établi à 5 % en moyenne. Le taux de croissance du PIB par habitant a été de 2 % en moyenne durant la période 1996-2006, et avoisiné 2,75 % pendant la période 2000-05. Le PIB par habitant en 2005, la période couverte par le soutien du PRSL I, a été d'environ 337 dollars EU, nettement inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne qui était de 568 dollars. La Tanzanie a été classée 160^e pays sur la base de l'indice du développement humain 2001, rang inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Pour l'année 2005, la Tanzanie a été classée 159^e sur 177 pays pour lesquels on dispose de données. En ce qui concerne le secteur de la santé, les financements se sont élevés à 10,5 % du volume total des dépenses publiques de l'exercice 2007/08, ce qui représente pour le secteur de la santé un retour à son niveau des années 2003/04. Toutefois, cette part restait nettement en deçà de la cible de 15 % convenue à Abuja par les chefs d'État de l'Union africaine.

4.1.3 Pour ce qui est du secteur des transports, aucune évaluation n'a été effectuée dans le rapport de revue. Toutefois, les financements de l'entretien ont augmenté de 150 %, passant de 85 517 millions de TSh en 2006/07 à 217 474 millions de TSh en 2007/08, ce qui est une réalisation de taille. En effet, les indicateurs de résultats en matière de routes font ressortir que le progrès a été « au rendez-vous ». Le réseau des routes principales (nationales) et régionales en bon et assez bon état représentait 42 % de l'ensemble du réseau routier en 2007,

contre 47 % en 2005, et plus de 75 % de l'objectif fixé pour l'année cible 2010. Par contre, les routes se trouvant dans un « assez bon » totalisaient 37 % en 2007, contre 35 % en 2005, et plus de 20 % de l'objectif fixé pour l'année cible 2010.

4.1.4 Les partenaires au développement ont souligné que le processus d'appui budgétaire général (GBS) est devenu complexe, et fait ressortir des difficultés à parvenir à des évaluations conjointes consensuelles dans des Groupes de travail sur certaines grappes. Ces difficultés tenaient au manque de clarté de la signification des expressions évaluations « satisfaisantes » et « en assez bonne évolution », et à leurs incidences sur le financement de l'Appui budgétaire général (GBS). Si des éclaircissements doivent être apportés à la terminologie de l'évaluation, il est reconnu que ces difficultés traduisent un meilleur engagement dans le dialogue sur le fond des questions et que la priorité doit être accordée à la qualité et au contenu du dialogue plutôt qu'à la notation. En principe, la divergence de vues devrait être saluée, dans la mesure où elle met en avant un dialogue constructif sur les questions les plus importantes de chaque secteur et mène à un accord sur les étapes suivantes dont on peut vérifier les progrès accomplis durant le cycle budgétaire suivant. En ce qui concerne la BAD, il y a lieu de recourir au dialogue pour aligner la notation du gouvernement sur les appréciations des Directives du RAP de la Banque. Les notes attribuées par le gouvernement, du genre « en assez bonne évolution », « en retard mais en bonne évolution » ne concordent pas avec celles de la Banque, à savoir « très satisfaisant », « satisfaisant », « peu satisfaisant » et « très peu satisfaisant ».

Tableau 4
OBJECTIFS DU DEUXIÈME PRÊT D'APPUI À LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ
(PRSL II) ET RÉSULTATS SIGNALÉS

HIÉRARCHIE DES OBJECTIFS	INDICATEURS OBJECTIFS ET ÉCHEANCIER	RÉALISATIONS
<u>Objectif général</u> Contribuer à la réduction de la pauvreté	<p>Diminution de la proportion de la population rurale (hommes et femmes) vivant au dessous du seuil de satisfaction des besoins fondamentaux, de 38,6 % en 2000/01 à 24 % en 2010</p> <p>Diminution de la proportion de la population urbaine (hommes et femmes) vivant au dessous du seuil de satisfaction des besoins fondamentaux, de 25,8 % en 2000/01 à 12,9 % en 2010</p> <p>Baisse du taux de chômage de 12,9 % en 2000/01 à 6,9 % d'ici à 2010</p>	<p>Données non disponibles. Selon les estimations du moment, ce sont environ 87 % de la population pauvre qui vivent dans les zones rurales.</p> <p>Données non disponibles</p>
<u>Objectif du programme</u> Soutenir le gouvernement dans ses efforts de promotion d'une croissance solide et durable durant l'exercice 2006/07	<p>1. Taux de croissance du PIB réel de 7,2 % en 2006 et de 7,6 % en 2007 et maintien du taux d'inflation à 4 % durant la période.</p> <p>2. (i) Porter le taux de croissance du secteur agricole de 6,7 % en 2004 à 7,5 % d'ici à 2007 (ii) Porter le taux de croissance du secteur manufacturier de 8,6 % en 2004 à 11 % d'ici à 2007</p> <p>3. (i) Porter le taux net de scolarisation des garçons et des filles de 91 % et 90 % respectivement en 2004 à 94,5 % en 2007 (ii) Réduction de la mortalité infantile, de 112 décès pour 1 000 naissances en 2004 à 80 décès en 2007 vivantes. (iii) Réduction de la mortalité maternelle, de 578 décès pour 100 000 en 2004 à 373 décès en 2007. (iv) Augmentation de la proportion de la population rurale ayant accès à une source sûre d'eau potable, de 42 % en 2004 à 54 % en 2007</p> <p>4. Nette amélioration de l'index des perceptions de corruption, de 2,9 en 2005 à 4 d'ici à 2010.</p>	<p>Le taux de croissance du PIB réel était de 7,1 % en 2007 et le taux d'inflation de 7,0 %</p> <p>Le taux de croissance du secteur agricole a baissé à 4,1 % en 2006. Les données pour l'année 2007 ne sont pas disponibles.</p> <p>Le taux de scolarisation a atteint 97,6 % pour les garçons et 97 % pour les filles en 2007.</p> <p>Données non disponibles.</p> <p>Population ayant accès à accès à une eau salubre : 55,7 % (en zone rurale) et 78 % (en zone urbaine) en 2007.</p> <p>Données non disponibles.</p>
<u>Activités / Apports</u> 1. Revue des infrastructures, dont les routes, les communications et le transport 2. Revue du secteur de l'eau 3. Revue du programme BEST (Programme de renforcement du cadre de l'activité économique en Tanzanie)	<p>Réhabilitation de 9 000 km de routes rurales d'ici à 2007, contre 4 500 km en 2004</p> <p>Augmentation de la proportion de la population rurale et urbaine ayant accès à une eau salubre, de 42 % et 85 % respectivement en 2004 à 54 % et 90 % d'ici à 2007</p> <p>Amélioration de l'indice « Doing Business », de 140 en 2005 à 125 en 2007.</p>	<p>Données non disponibles</p> <p>Population ayant accès à accès à une eau salubre : 55,7 % (en zone rurale) et 78 % (en zone urbaine) en 2007.</p> <p>L'indice est de 132 en 2007</p> <p>SOURCE: Rapport 2007 de la Revue annuelle de l'Appui budgétaire général (GBS).</p>

4.2 Croissance et réduction de la pauvreté monétaire - Environnement favorable au développement du secteur privé

4.2.1 Dans l'ensemble, les progrès accomplis dans la réalisation de la composante « Création d'un environnement propice au développement du secteur privé » sont jugés *satisfaisants*, en harmonie avec le rapport de la revue annuelle de l'Appui budgétaire général (GBS). Les revues annuelles des secteurs de l'énergie, de l'infrastructure et de l'agriculture, ainsi que les revues du Programme de modernisation du régime fiscal (TMP), du Programme de la deuxième génération de réformes du secteur financier et du Programme de renforcement du cadre de l'activité économique en Tanzanie (BEST) sont également jugées satisfaisantes, à l'exception de l'agriculture où la revue sectorielle a pris du retard. Les actions de procédure temporaires étaient pour la plupart en bonne voie ou achevées. Des retards sont certes intervenus, mais des progrès marqués ont été réalisés sur certains fronts : énergie (soumission au Parlement de la Loi sur l'électricité) ; tarification (étude d'ensemble) ; agriculture (amendement des textes de loi sur les offices chargés des produits agricoles) ; et développement du secteur privé (mise en application de la Loi sur l'inscription au registre commercial des activités économiques). Les indicateurs de résultats sont sur la bonne voie, à l'exception du taux de croissance du secteur agricole, jugé incertain, dans la mesure où il a baissé de 5,1 % en 2005 à 4,1 % en 2006, sous l'effet de la sécheresse. Des progrès ont été constatés par rapport aux engagements pris dans les secteurs de l'énergie et de l'infrastructure. Il ressort de l'évaluation de l'environnement propice à la croissance tirée par le secteur privé sur la base de l'indice « Doing Business » de la Banque mondiale que le progrès était « au rendez-vous ». La Tanzanie a été classée 132^e pays en 2007, alors qu'il occupait le 142^e rang en 2006 et que la cible pour 2010 fixée dans le cadre de la stratégie nationale MKUKUTA est 99.

4.2.2 L'évaluation de la proportion de la population rurale vivant dans un rayon de 2 km d'une route praticable en toutes saisons fait ressortir une légère amélioration. En effet, près de 55 % des pistes rurales étaient carrossables (c'est-à-dire en bon état ou dans un état acceptable) en 2007, contre 50 % en 2005 et 75 % pour l'année cible 2010.

4.2.3 En ce qui concerne les défis à relever et la voie à suivre pour aller de l'avant, les domaines suivants ont été relevés pour des mesures correctives : (i) le retard dans la conversion et le rachat de la Société indépendante de production d'électricité de la Tanzanie (IPTL) ; (ii) le retard dans l'approbation de la Politique / Stratégie de sécurité routière ; et (iii) la prise en compte de la Loi sur la gestion de l'environnement.

4.2.4 Les principaux liens que l'on peut établir entre l'amélioration de l'environnement du secteur privé et la réduction de la pauvreté réside dans la l'accroissement et la composition du volume des investissements dans le secteur privé à la fois pour améliorer le taux de croissance du PIB réel et créer des emplois. Paradoxalement, la forte croissance économique enregistrée en Tanzanie ces dernières années n'est pas le reflet d'une amélioration appréciable des investissements et de la croissance du secteur privé favorables aux pauvres. On pourrait même craindre une tendance vers l'accroissement des inégalités, comme en témoignent les taux de pauvreté relative. Entre 1991 et 2001, le taux de pauvreté a baissé de 10 points pour s'établir à 18 % dans la capitale Dar es-Salaam. Mais dans les zones rurales, il n'a reculé que de 2 points, à 39 %. À l'heure actuelle, 87 % de la totalité des pauvres vivent en zone rurale. La faible corrélation entre investissement et croissance a entravé la lutte contre la pauvreté, et suscite des préoccupations quant au maintien de la croissance. Il convient de signaler que des améliorations notables ont été enregistrées dans les non monétaire de la pauvreté, en particulier dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

4.3 Amélioration de la qualité de vie et du bien-être social : Facilitation de l'accès à l'alimentation en eau

4.3.1 Dans le cadre de cette catégorie, la performance est jugée *satisfaisante* dans les domaines de l'environnement et du VIH/sida, *assez satisfaisante* dans les secteurs de l'éducation et de la santé, et *satisfaisante* dans le secteur de l'eau. Seulement une mesure d'intervention sur cinq a été exécutée. D'autres ont subi des retards mais avancent bien et il existe des justifications raisonnables à ces retards. De manière générale, l'exécution des indicateurs de résultats se déroule comme prévu, quand elle n'est pas achevée. Le gouvernement et les partenaires au développement sont parvenus à un accord dans les secteurs respectifs sur les mesures à prendre pour améliorer la situation pendant l'année prochaine.

4.3.2 Des succès notables ont été enregistrés en ce qui concerne les domaines suivants : la mise en application de la Loi sur la gestion de l'environnement (EMA) ; l'exécution soutenue de la stratégie relative à la Gestion intégrée des maladies d'enfance, y compris l'élargissement progressif de la couverture vaccinale ; les bons résultats enregistrés dans les inscriptions au primaire et au secondaire ; l'achèvement du Cadre stratégique multisectoriel national 2008-2012 pour le VIH/sida ; l'adoption d'une approche sectorielle globale dans le domaine de l'eau ; et les progrès accomplis dans l'élaboration d'un Cadre national de protection sociale.

4.3.3 En ce qui concerne le secteur de l'éducation, il a été noté à quel point il était difficile de se faire une opinion sur les réalisations, notamment la qualité de l'éducation. À cet égard, il a été proposé d'intégrer dans le Cadre d'évaluation de la performance (PAF) une évaluation de la qualité et de la pertinence de l'enseignement. Il importe en outre de prendre en compte le taux de réussite et de recueillir des informations pertinentes sur les indicateurs d'éducation en milieu rural.

4.3.4 En ce qui concerne la revue du secteur de l'eau, les partenaires au développement ont été d'avis que l'évaluation était satisfaisante dans l'ensemble, du fait notamment que le gouvernement avait adopté un cadre approprié (aux plans de la politique, de la stratégie et du dialogue) au cours des deux dernières années. Toutefois, la performance concernant le volet « amélioration de l'accès à l'eau » était toujours insuffisante. L'évaluation des indicateurs de résultats par rapport à la proportion de la population ayant accès à une eau salubre provenant d'un système d'adduction sous conduite ou d'une source protégée fait état de résultats « à risque ». Cette appréciation est faite en dépit du fait que pour l'année 2007, les indicateurs accordent l'accès à 55,7 % de la population rurale et à 78 % de la population urbaine, contre 53,7 % et 74 % respectivement en 2005. Les objectifs pour 2010 sont 65 % (pour le monde rural) et 90 % (pour le monde urbain). La situation par rapport aux indicateurs de résultats pour l'année 2007 est controversée parce qu'elle ne découle pas de définitions harmonisées et ne couvre pas tous les centres régionaux. Elle ne prend en compte que les valeurs de 19 centres régionaux et exclut Dar es-Salaam. Par rapport aux installations hydrauliques, il a été constaté qu'un bon nombre d'ouvrages ne fonctionnaient pas. Le Gouvernement envisage de les réhabiliter. À cet égard, il convient d'accroître les financements en faveur du secteur pour lui permettre d'atteindre les objectifs qui lui ont été assignés. La Stratégie nationale de développement du secteur de l'eau a déjà été soumise au Cabinet. Les projets de loi sur l'eau sont prêts, mais doivent être alignés sur la stratégie.

5. IMPACTS DU PROGRAMME

5.1 Impact socioéconomique

5.1.1 Le taux de croissance du PIB réel s'est affermi durant la période couverte par la stratégie MKUKUTA (2004/05 et 2005/06) pour atteindre 7,1 % en 2007. Selon la Banque de Tanzanie (BOT), l'économie devrait croître au taux de 7,8 % au cours de l'année 2008, dopée principalement par la persistance de conditions climatiques favorables et le maintien de la bonne tenue des secteurs suivants : l'industrie manufacturière, le commerce, le bâtiment et les travaux publics, et les activités minières. Suivant une tendance s'inscrivant sur une bonne décennie, l'inflation a régressé à environ 15 % pour atteindre 9,0 % à la fin du mois de mars 2008. La Banque de Tanzanie prévoyait que l'inflation atteindrait 6,0 % à la fin du mois de juin 2008. Mais ce taux pourrait être difficile à atteindre, compte tenu des récentes pressions inflationnistes liées à la hausse des prix du pétrole et des denrées alimentaires.

5.1.2 La production a fluctué autour de la tendance de faibles niveaux pour la plupart des cultures vivrières et commerciales. De même, la productivité est restée faible au niveau notamment des petits exploitants agricoles, qui représentent la grande majorité des producteurs agricoles du pays. La qualité des produits agricoles d'exportation est restée relativement inférieure comparativement à celle des pays voisins. La combinaison du faible niveau de production et de productivité, ajoutée à la qualité inférieure des produits agricoles constitue un puissant facteur inhibiteur pour la croissance du monde rural et, partant, pour la lutte contre la pauvreté.

5.1.3 Parmi les facteurs à l'origine de cette situation figurent notamment les faibles niveaux d'instruction et d'alphabétisation des petits exploitants agricoles, l'exposition aux variations climatiques, la flambée des prix, l'insuffisance des investissements et la faiblesse des mécanismes institutionnels. Ces problèmes structurels justifient la nécessité d'envisager des mécanismes institutionnels de rechange, qui associeraient les paysans pour mieux les organiser – sous forme de groupements généralement dénommés « Associations de producteurs », mais également dans des systèmes intégrés de production, de vulgarisation, de transport, de transformation et de commercialisation. Une telle démarche intégrée pourrait aider à surmonter bon nombre d'obstacles auxquels sont confrontés les petits exploitants agricoles, en encourageant l'accroissement de la production et de la productivité, en relevant les prix par l'amélioration de la qualité des produits agricoles, en mettant à profit les effets d'entraînement de la chaîne d'approvisionnement et en accroissant les opportunités de production.

5.1.4 Selon certaines indications, la recherche d'une solution efficace au problème de la pauvreté par le biais de la croissance passe par le développement du secteur privé. La Revue annuelle 2007 de l'appui budgétaire général (GBS) fait remarquer que les dépenses liées au DSRP gagneraient à être augmentées sensiblement. Par exemple, l'allocation budgétaire de 6 % destinée à l'agriculture est trop modeste comparé à l'objectif de 10 %, et les 10,5 % destinés à la santé sont de loin inférieurs à l'objectif de 15 % fixé à Abuja.

5.2 Impact sur les femmes

La stratégie du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté comprend l'intensification des efforts pour corriger les déséquilibres entre les hommes et les femmes, en inscrivant au budget et en finançant des actions à cet effet. Cette préoccupation a été prise en compte dans la grappe II de la stratégie MKUKUTA (Amélioration de la qualité de vie et du bien-être social). La grappe II a été incluse dans le PRSL II en tant que volet central. L'une

des initiatives majeures entreprises par le gouvernement pour la prise en compte des questions de genre a été d'ordonner la mise en place du Programme « réseau pour la promotion du genre en Tanzanie » (TGNP) en vue d'attirer l'attention sur la question lors des processus budgétaires et ce, à travers l'Initiative pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le budget (GBI). Le ministère des Finances a promu l'initiative GBI dans d'autres ministères en assurant la formation d'environ 300 représentants, principalement des membres du Parlement, des fonctionnaires du budget et des spécialistes de la planification, des personnes et des fonctionnaires agents de coordination des questions de genre au niveau de la Présidence ainsi que du Département de la planification et de la privatisation. Dans l'évaluation de l'impact spécifique de cette opération, le Rapport 2007 d'évaluation de l'appui budgétaire général (GBS) fait observer qu'il y a eu une nette amélioration aux niveaux de la scolarisation dans les établissements d'enseignement et de la promotion de l'équité entre hommes et femmes. Le taux de passage du primaire au secondaire a atteint 65 % en 2007 pour les filles contre 35,6 % en 2005., tandis que le taux net de scolarisation au primaire est passé de 93,9 % à 97,5 % au cours de la même période.

5.3 Impact environnemental

Le PRSL I et le PRSL II) ont été classés dans la catégorie 3 de la classification environnementale de la Banque. Selon les prévisions, le prêt PRSL ne devait avoir aucune incidence négative sur l'environnement. Cela dit, la stratégie MKUKUTI admet la nécessité de préserver l'environnement pour le bien-être économique et social. En conséquence, le gouvernement a mis en place un Plan stratégique pour l'application de la législation sur l'environnement, à savoir la Loi de 2004 sur la gestion de l'environnement (EMA). Chaque ministère, département ou agence (MDA) et Administration publique (LGA) a commencé à appliquer la loi EMA. Une Commission nationale de gestion de l'environnement (NEMC) a également été mise en place pour superviser l'application de cette loi, effectuer des vérifications à l'improviste sur les domaines industriels et autres sites appropriés. Il convient toutefois de renforcer les capacités de cette Commission pour améliorer la supervision et le suivi.

6. DURABILITÉ DU PROGRAMME

6.1 Le gouvernement a fait montre de beaucoup de détermination dans l'appropriation de ses actions par la population. Les premiers contacts établis à travers la phase d'identification et les consultations, mais également à travers les revues du Programme d'appui budgétaire à la lutte contre la pauvreté et du Cadre d'évaluation de la performance (PRBS/PAF), laissent supposer que cet engagement sera maintenu sur le moyen terme, période durant laquelle la Banque et le gouvernement tanzanien sont invités à s'attaquer aux obstacles structurels afin que la croissance se traduise par une plus forte réduction de la pauvreté au profit d'une couche plus large de la société.

6.2 Il est avéré que le Bureau du Comptable général est en train d'améliorer ses pratiques comptables et de vérification des comptes publics. Un système informatisé de gestion financière intégrée (IFMS) a été installé et facilite le suivi des flux financiers du Trésor vers les unités de dépenses des ministères et districts. Ces unités jouissent d'une grande autonomie pour effectuer les dépenses. Elles sont toutefois tenues au résultat. Une nouvelle loi anti-corruption a été promulguée, et la Cellule anti-corruption relevant du Cabinet du Président a pignon sur rue. Elle pourrait aider à pérenniser les acquis de la gouvernance économique.

6.3 Le gouvernement tanzanien déploie en ce moment des efforts louables pour garantir la bonne gestion des ressources financières existantes. La mise en place du Cadre de dépenses à moyen terme (MTEF) et les Revues annuelles périodiques des dépenses publiques (PER) (dénommées Revues des dépenses publiques et de la responsabilité – PEFAR depuis la fusion en 2004 des Revues de dépenses publiques de la Banque mondiale avec les revues similaires des autres bailleurs de fonds), la promotion du dialogue à travers le PRSS et le Cadre d'évaluation de la performance (PAF) renforcent davantage l'efficacité du suivi du processus de réforme, que les cofinanciers utilisent comme cadres de référence communs.

6.4 Un dialogue formel et informel se tient régulièrement sur le processus de réforme, entre les organismes publics mais également entre ces organismes et les partenaires au développement. La réduction progressive de la dépendance à l'égard des bailleurs de fonds s'avèrera difficile toutefois. Les recettes publiques sont faibles et leur affectation biaisée au profit systématiquement de Dar es-Salaam. Alors que la plupart des dépenses de développement et une bonne partie des dépenses ordinaires continuent d'être financées par les donateurs, le recouvrement des recettes est concentré dans la région de Dar es-Salaam. Des résultats tangibles des réformes dans le domaine de la réduction de la pauvreté sont un préalable au succès de la mobilisation des ressources pour financer une part de plus en plus importante du budget sur les recettes intérieures. Les principaux agents chargés de la gestion du programme de réformes sont certes compétents mais ils sont surchargés de travail. Bon nombre d'organismes publics ont de faibles capacités.

6.5 Une préoccupation de taille est la répartition des avantages économiques générés par les réformes. En vue de mobiliser l'adhésion continue de la population aux réformes, les responsables doivent redistribuer les fruits de la réforme, administrant ainsi la preuve de son utilité à la majorité des Tanzaniens. À cet égard, l'engagement soutenu du gouvernement et l'apport de plus en plus important d'appui budgétaire par les bailleurs de fonds permettent d'atténuer certaines de ces préoccupations à court terme.

7. PERFORMANCE DE LA BANQUE, DES COFINANCIERS ET DE L'EMPRUNTEUR

7.1 Performance de la Banque

7.1.1 Le présent RAP juge la performance *satisfaisante* (Annexe 2), compte tenu en particulier des résultats, des activités essentielles menées dans le cadre du prêt d'appui à la réduction de la pauvreté (PRSL), qui ont renforcé l'expérience de la Banque en matière de coordination d'actions de développement en Tanzanie ; et des gains d'efficacité qui en découlent à travers les revues annuelles du Cadre d'évaluation de la performance (PAF).

7.1.2 La deuxième Stratégie de réduction de la pauvreté (PRS II) a été préparée après qu'un RAP du premier prêt d'appui à la réduction de la pauvreté (PRSL I) a été produit. Les RAP des prêts d'ajustement structurel (PAS) et du PRSL I avaient recommandé la réduction du nombre de conditionnalités dans les futurs prêts à l'appui des réformes. De même, les Directives de la Banque sur les opérations d'appui budgétaire suggèrent un nombre limité de conditionnalités. Il semble cependant que cet enseignement n'a pas été observé puisque le présent prêt a imposé 10 conditionnalités, dont la réalisation a nécessité beaucoup de temps. Le rapport d'évaluation a suivi de près le programme de réforme global initié par le gouvernement mais n'a pas été entièrement pris en compte dans les revues du Cadre

d'évaluation de la performance (PAF), en raison de leur nature permanente. Si les fonds ont été décaissés au cours de l'exercice financier prévu, le décaissement ne s'est effectué que le dernier jour dudit exercice. En fait, les fonds ont été utilisés en 2007/08.

7.1.3 En ce qui concerne la valeur ajoutée, une participation active et fréquente au dialogue sur l'action à mener est requise. En outre, en vue de renforcer l'engagement de la Banque dans les processus nationaux, les opérations de prêt à l'appui de réformes la Banque devraient s'appuyer sur des études économiques et sectorielles indépendantes, menées en collaboration avec d'autres bailleurs de fonds et le gouvernement tanzanien.

7.2 Coordination avec les cofinanciers

La performance des cofinanciers est jugée *satisfaisante* au regard du fait que le prêt tirait l'essentiel de sa justification stratégique de l'appui budgétaire à la lutte contre la pauvreté (PRBS) et de la matrice du Cadre d'évaluation de la performance (PAF). Durant l'évaluation et la mise en œuvre du programme, le FAD a collaboré étroitement et échangé des informations avec la Banque mondiale. En ce qui concerne la prévisibilité du point de vue du calendrier et des montants, les revues de la stratégie MKUKUTA font ressortir que la performance des partenaires pour l'Appui budgétaire général (GBS) s'est sensiblement améliorée depuis 2004/05. Par rapport à 2005/06, il y a eu une nette amélioration en 2006/07 pour 3 partenaires au développement ; le résultat est resté identique pour 8 partenaires, mais s'est détérioré pour 3 partenaires. La prévisibilité des montants des contributions promises est excellente, avec un résultat plutôt modeste pour 2 partenaires uniquement. La moitié des partenaires⁷ s'est organisée pour concentrer les décaissements au premier trimestre, tandis que l'autre moitié les a concentrés aux deuxième, troisième ou quatrième trimestres.

7.3 Performance de l'emprunteur et de l'organe d'exécution

7.3.1 La performance de l'emprunteur a été *satisfaisante*. Le ministère des Finances était l'organe d'exécution, tandis que la Banque de Tanzanie était déléguée pour en assurer la gestion financière. Le suivi de l'ensemble du programme du gouvernement, dont le PRSL était une composante, a été satisfaisant. Il avait été prévu dans le rapport d'évaluation que le suivi se ferait principalement sur la base des rapports de revue. Les revues ont été organisées en conséquence et, pour la première fois en 2007, elles ont enregistré la participation d'organisations de la société civiles (OSC).

7.3.2 Suite à la mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté (PRS) de la première génération, le gouvernement, en collaboration avec des parties prenantes, a effectué une revue approfondie complète de la mise en œuvre du premier cycle (trois ans) du Programme de réformes du secteur public (PRSP). La revue a consisté en un long processus consultatif et participatif, faisant intervenir un large éventail de parties prenantes nationales et internationales. Elle visait un double objectif : (i) recueillir des vues et bâtir un consensus sur les mesures de réduction de la pauvreté ; et (ii) renforcer l'appropriation nationale des actions de lutte contre la pauvreté dans le pays. C'est d'une démarche de ce type qu'est née la Stratégie MKUKUTA. Il s'agit d'une stratégie axée sur les réalisations / résultats, articulée plus efficacement avec les objectifs de développement du millénaire (ODM), s'appuyant sur une collaboration trans-sectorielle et mettant l'accent sur les liens intersectoriels pour obtenir les résultats escomptés.

⁷ On compte 14 partenaires au développement qui prennent part à l'opération de l'Appui budgétaire direct (DBS).

7.3.3 La Stratégie nationale de promotion de la croissance et de lutte contre la pauvreté (MKUKUTA / NSGRP) a affiné l'orientation des politiques et stratégie de développement, de croissance et de lutte contre la pauvreté en Tanzanie. Elle propose un cadre cohérent pour la coordination et l'acheminement des ressources en faveur des programmes de promotion de la croissance et de réduction de la pauvreté, avec des objectifs clairement définis.

8. NOTATION DE LA PERFORMANCE GLOBALE

8.1 Pertinence

La performance du programme, du point de vue de la pertinence dans son ensemble, a été jugée **satisfaisante**. La croissance économique de la Tanzanie s'était ralentie au milieu des années 90. L'inflation était à deux chiffres et la gestion budgétaire laissait à désirer. De ce fait, l'adoption d'un programme stratégique de réduction de la pauvreté était pertinente pour améliorer les conditions socioéconomiques et consolider les acquis des mesures prises antérieurement. Au fur et à mesure qu'avancait la mise en œuvre du programme, la performance économique affichait des résultats positifs. La croissance du PIB a avoisiné 6,2 % durant la période 2001-2005, contre une moyenne de 4,2 % durant la période 1996-2000 ; l'inflation a reculé à des niveaux inférieurs à 10 % (4,4 % durant la période 2001-2005) à partir d'une moyenne de 12 % enregistrée durant la période 1996-2000 ; le déficit budgétaire (non compris les dons) s'est creusé, passant d'une moyenne de 4,5 % du PIB en 1996-2000 à 7,3 % en 2001-2005.

8.2 Développement institutionnel

8.2.1 Le gouvernement a cherché à satisfaire ses besoins de capacités par l'adoption de mesures appropriées de renforcement des capacités dans le cadre du Programme de réforme du secteur public (PSRP). Ce programme visait à améliorer la performance du secteur public dans tous les principaux domaines, y compris la gestion du budget et des dépenses publiques. L'installation de systèmes et processus stratégiques au sein des Ministères, départements et agences (MDA) s'est effectuée. Il s'agissait notamment de déployer des systèmes de gestion par dossier dans les MDA, de promouvoir une plus grande décentralisation de la prise de décision à travers la refonte des processus de gestion des ressources humaines et la création d'agences d'exécution supplémentaires. Le programme comprenait également des réformes institutionnelles englobant le Cadre de dépenses à moyen terme, la réglementation des marchés publics, les systèmes de contrôle financier, la décentralisation, l'institution des mesures de privatisation, etc. En ce qui concerne la décentralisation, la procédure de décentralisation intégrée par dévolution (D par D) à travers les ministères a été menée à terme pour 6 ministères. En 2007, elle a entraîné le transfert de sommes importantes du ministère des Infrastructures aux Administrations publiques locales (LGAs).

8.2.2 Le Bureau de l'audit et l'Autorité des marchés publics continuent d'afficher de bonnes performances. Les progrès en vue d'atteindre le niveau 3 du modèle de capacité électronique de l'AFROSAI d'ici à 2010 sont bien engagés. Une loi a été votée le mois dernier, qui renforce l'indépendance du Bureau de l'audit. L'Autorité des acquisitions a mis au point un système de suivi de la conformité des entités acheteuses avec la loi sur les acquisitions, qu'elle a déjà appliquée à 20 entreprises de service public.

8.2.3 Dans le secteur juridique, l'École de droit a été créée. On observe une nette amélioration de la performance de l'organisation judiciaire et de l'accès services de la justice. Cet effort touche également la formation des juges de la Cour suprême à l'utilisation de l'outil informatique. Toutefois, les départements des politiques et de la planification de tous les Ministères, départements et agences (MDA) sont en sous-effectifs et ne disposent pas des moyens nécessaires pour préparer les plans d'action. Un programme global de renforcement des capacités et d'assistance technique concernant les fonctionnaires des organes d'exécution et des principaux organismes devrait être mise en œuvre de façon prioritaire, pour que le Programme de réforme du secteur des services juridiques (LSRP) puisse produire les résultats escomptés.

8.2.4 Ainsi qu'il a été déjà souligné, la priorité accordée au renforcement des capacités et à la mise en œuvre des mesures de réforme du secteur public devaient permettre de s'assurer que les ressources affectées à la Stratégie de lutte contre la pauvreté (PRS) sont utilisées à bon escient pour atteindre les objectifs de croissance économique. Néanmoins, on constate que le calendrier d'exécution n'a pas été rigoureusement respecté en ce qui concerne le décaissement du prêt, qui a pris un retard de 9 mois.

9 CONCLUSIONS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS

9.1 Conclusion

9.1.1 La performance tant de la Banque que de l'emprunteur est jugée *satisfaisante*. L'opération financée par le PRSL II a été menée à bonne fin. L'Appui budgétaire général (GBS) s'est avéré être une modalité de financement importante et une marque de la confiance que les partenaires pour l'appui budgétaire placent dans le gouvernement de Tanzanie quant à sa détermination à réaliser les objectifs de développement grâce à une gestion plus efficace et responsable des ressources publiques. En application du Mémorandum du cadre de partenariat de l'Appui budgétaire général (GBS) du mois de janvier 2006, la Revue annuelle de l'appui GBS sert de tribune où le gouvernement et les partenaires pour l'appui budgétaire évaluent conjointement les résultats obtenus en ce qui concerne le respect de leurs engagements pris au titre du Mémorandum-cadre sur le partenariat et en particulier dans le Cadre d'évaluation de la performance (PAF). Le cycle de la revue annuelle de l'Appui budgétaire général consiste en un processus de dialogue permanent dans les Groupes de travail par grappe et en une revue annuelle à la fin du cycle, qui rassemble les conclusions des Groupes de travail par grappe sur les progrès accomplis par rapport au PAF. Par conséquent, le PRSL II a fourni une occasion de mener efficacement ce dialogue avec la Tanzanie selon une approche holistique.

9.1.2 Pour que la stratégie MKUKUTA atteigne ses objectifs, il est nécessaire d'accorder un haut degré de priorité à la réduction de la pauvreté en milieu rural. Dès lors que la réduction de la pauvreté est sensible à la croissance, il est indispensable de mettre en place une stratégie qui garantisse une forte croissance sur une longue période. Pour qu'il en soit ainsi, deux conditions doivent être remplies. Premièrement, l'agriculture doit croître à un taux soutenu d'au moins 6 % par an. Deuxièmement, la croissance doit reposer sur une large assise et des stratégies propres à favoriser d'une telle croissance doivent être mises au point et exécutées.

9.1.3 L'économie affiche une bonne tenue et, pour inscrire cette dernière dans la durée, le gouvernement avec le soutien des bailleurs de fonds, met en œuvre des mesures de renforcement de l'efficacité dans le cadre des réformes en cours, et, dans le même temps, donne à la population les moyens de se prendre en charge à travers un processus consultatif efficace.

9.2 Enseignements tirés

9.2.1 Le nombre de conditions de prêt devrait être réduit et fixé avec réalisme pour tenir compte du contexte du pays et des systèmes en place. Dans le cas présent, le prêt était assorti de 10 conditions, dont 3 n'ont pu être satisfaites au cours de l'exercice pour lequel les ressources étaient sollicitées. Le Conseil a dû autoriser une dérogation à ces conditions pour faciliter le décaissement. (La raison invoquée à l'appui de la demande de dérogation était que la réalisation des conditions avait été retardée par suite du remaniement ministériel intervenu à la fin de l'année 2005, qui avait entraîné la restructuration d'un certain nombre de ministères directement concernés par des activités ayant un rapport avec la mise en œuvre de la stratégie MKUKUTA). À la lumière de cette expérience, il importe toujours d'anticiper raisonnablement le risque politique associé à l'exécution d'un programme après une année électorale. Des risques susceptibles de se concrétiser au lendemain d'une élection devraient être anticipés et des mesures d'atténuation définies durant la conception du programme. Étant donné que tel n'a pas été le cas lors de la conception du présent programme, l'autorisation de la dérogation était justifiée.

9.2.2 L'éventail des secteurs couverts par le programme était plutôt large, rendant difficile l'attribution des résultats. La Banque devrait être plus sélective dans les secteurs où elle intervient afin de renforcer l'impact de son action sur le développement. Cela suppose l'identification et la réalisation de pièces maîtresses du secteur et un travail analytique dans lequel les connaissances à valeur ajoutée peuvent guider le choix de domaines pertinents d'intervention et d'intérêt. Cela nécessite également la nécessité du recrutement d'experts sectoriels dans les domaines des opérations d'appui budgétaire, du dialogue et le renforcement des capacités des bureaux nationaux.

9.2.3 Il y a lieu d'encourager la complémentarité de opérations d'appui budgétaire futures avec d'autres opérations de la Banque et des opérations d'autres partenaires au développement pour créer une synergie et maximiser l'impact grâce à l'utilisation harmonisée des ressources et l'exploitation de l'avantage comparatif de la Banque.

9.3 Recommandations

9.3.1 En ce qui concerne la Banque

- i) La Banque devrait mettre à jour ses directives relatives à la préparation des RAP, pour prendre en compte les opérations d'appui budgétaire. À ce jour, la plupart des RAP ont concerné des projets classiques dont les rapports d'évaluation diffèrent de ceux des opérations à l'appui de réformes, à plus forte raison de ceux des opérations d'appui budgétaire. L'utilisation du rapport de revue annuelle (d'une opération d'appui budgétaire) comme RAP de l'emprunteur ne permet pas d'effectuer une analyse digne de ce nom de la performance dans le RAP de la Banque.

- ii) La Banque devrait renforcer sa capacité de production de connaissances et améliorer la qualité et la pertinence opérationnelle des études économiques et sectorielles au niveau des pays. Elle peut le faire en s'engageant davantage avec d'autres partenaires au développement dans des travaux analytiques conjoints comme le Programme de dépenses publiques et de responsabilités financières (PEFA), le Rapport analytique sur la passation des marchés dans un pays (CPAR), et les Évaluations de la responsabilité financière des pays (CFAA). La Banque peut également prendre l'initiative d'activités de production de connaissances par secteur revêtant un intérêt particulier pour elle.

9.3.2 En ce qui concerne le gouvernement

Le gouvernement devrait prendre des mesures à temps pour rechercher un accord commun sur la terminologie des indicateurs d'évaluation qui sont source de désaccord entre les partenaires au développement, du genre : « satisfaisant », « de performance moyenne », « en retard, mais en bonne voie », « sur la bonne voie / achevé », « à risque ». Il convient également de souligner que le gouvernement devrait comprendre que la notation de la performance des programmes doit nécessairement s'effectuer conformément aux Directives des RAP de la Banque.

FORMULAIRE PE**PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR**

Indicateurs de composante	Note (1 – 4)	Observations
1. Respect du calendrier de travail	1,8	La réalisation des conditions de libération des fonds du prêt est intervenue en retard sur le calendrier ; en conséquence, les fonds ont été décaissés à la fin même de l'exercice financier.
2. Respect du calendrier des dépenses	s.o.	
3. Respect des accords	1,8	Il y a eu un retard (de 9 mois) dans la réalisation des conditions préalables à la libération des fonds.
4. Adéquation du suivi, évaluation & établissement de rapports	3,0	Les rapports d'activités et les rapports de revue ont été établis de manière satisfaisante.
TOTAL	6,6	
Évaluation globale de la performance d'exécution	2,2	Satisfaisante

Échelle de notation (Note R)

3<R<4	: TS	-	Très satisfaisant
2<R<3	: S	-	Satisfaisant
1<R<2	: PS	-	Peu satisfaisant
R<1<EU	: TPS	-	Très peu satisfaisant

FORMULAIRE PB 1

PERFORMANCE DE LA BANQUE

Indicateurs de composante	Note (1 – 4)	Observations
1. Au stade de l'identification	3,0	La Banque a pris part aux activités depuis le début du DSRP et a démarré avec le PAS I.
2. Au stade de la préparation du projet	3,0	La préparation a été effectuée en février 2006, en étroite collaboration avec la Banque mondiale, le FMI et des bailleurs de fonds bilatéraux.
3. Au stade de l'évaluation	2,8	L'évaluation (combinée avec la préparation) a été effectuée en février 2006. Le délai fixé pour la réalisation de certaines conditions préalables à la libération des fonds du prêt était court, ce qui a entraîné des retards dans la réalisation d'une partie des conditions et dans la libération de la tranche.
4. Au stade de la supervision	3,0	La Banque a participé aux revues annuelles de l'Appui budgétaire général (GBS) avec les partenaires dans cette opération.
TOTAL	11,8	
Évaluation globale de la performance de la Banque	2,95	Satisfaisante

Échelle d'évaluation (Note R)

3<R<4 : TS	-	Très satisfaisant
2<R<3 : S	-	Satisfaisant
1<R<2 : PS	-	Peu satisfaisant
R<1<EU: TPS	-	Très peu satisfaisant

FORMULAIRE OP 1

PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME

No.	Indicateurs de composante	Note (1-4)	Observations
1.	Pertinence et réalisation des objectifs	2,7	
1.1	Politiques macroéconomiques	3	Le gouvernement a résolument appliqué des politiques de promotion de la croissance, et a obtenu des résultats positifs au fur et à mesure de leur mise en œuvre.
1.2	Réformes du secteur public	3	Les réformes de secteur public ont été effectuées. Elles touchent à présent tous les domaines de la fonction publique, y compris notamment le traitement et l'exécution du budget, la passation des marchés, la gestion financière, l'audit et la bonne gouvernance.
1.3	Réformes financières	2,5	Les réformes ont permis de renforcer la surveillance prudentielle du système bancaire. Le rôle de supervision bancaire qui incombe à la banque centrale a été affermi.
1.4	Développement du secteur privé	2,5	Des mesures ont été prises pour créer un environnement propice au développement du secteur privé.
2.	Développement institutionnel	2,3	
2.1	Cadre institutionnel	2,2	La restructuration de la fonction publique dans le cadre du programme est en cours.
2.2	Systèmes financiers, de gestion et d'audit	1,8	Les systèmes de gestion financière et d'audit sont en train d'être renforcés dans le cadre des réformes en cours.
2.3	Programme de renforcement des capacités	3,0	Le gouvernement pourvoit au renforcement des capacités avec le concours des bailleurs de fonds.
3.	Durabilité	2,2	
3.1	Engagement de l'État	2,5	Le gouvernement a fait montre de beaucoup de détermination dans la mise en œuvre des réformes économiques dans l'ensemble, si bien que la non-réalisation de certains objectifs dans le secteur de l'économie a été due à des facteurs exogènes.
3.2	Cadre institutionnel	2	Le pays n'a pas les capacités institutionnelles adéquates. Pour y remédier, il s'attelle activement au renforcement des capacités avec le concours des bailleurs de fonds.
3.3	Décentralisation	2	Le gouvernement a privilégié la décentralisation en tant que moyen de consolider la démocratie et d'inscrire dans la durée les réformes au niveau régional.
TOTAL		7,2	
Évaluation globale		2,4	Satisfaisante

Échelle d'évaluation (Note R)

3<R<4	: TS	-	Très satisfaisant
2<R<3	: S	-	Satisfaisant
1<R<2	: PS	-	Peu satisfaisant
R<1<EU	: TPS	-	Très peu satisfaisant

MATRICE DES RECOMMANDATIONS ET MESURES DE SUIVI

Secteur	Principales constatations et conclusions	Enseignements tirés / Recommandations	Mesures de suivi	Responsable
Formulation justification du programme	La Banque s'est servi de la documentation mise à disposition par les partenaires pour l'Appui budgétaire général (GBS) et se rapportant aux opérations antérieures de l'appui GBS effectuées en Tanzanie.	La documentation existante a grandement facilité la tâche à la Banque pour la préparation de son propre document.	S'inspirer de l'expérience accumulée pour la réalisation des futurs programmes et projets.	BAD
Exécution du programme	Le décaissement des fonds du prêt a pris du retard jusqu'à la fin de l'exercice.	Le programme étant une opération d'appui budgétaire, la Banque aurait dû suivre de près sa mise en œuvre, ce qui aurait permis d'éviter les retards de décaissement qui ont prévalu jusqu'à la fin de l'exercice.	S'inspirer de l'expérience accumulée pour la réalisation des futurs programmes et projets.	BAD/Gouvernement
Respect des clauses et conditions du prêt	La réalisation des conditions de décaissement a pris un temps trop long. Pour trois conditions, il a fallu recourir à une dérogation pour faciliter le décaissement.	Le manque de supervision étroite entraîne des retards dans la réalisation des conditions du prêt. Le nombre de conditions (10) aurait dû être réduit au minimum.	La BAD devrait mettre un accent plus particulier sur la supervision si elle veut que les projets produisent de meilleurs résultats. Le nombre des conditions devrait être minime.	BAD
Évaluation de la performance & résultats du programme	La revue de la performance par l'emprunteur a utilisé une terminologie qui n'était pas définie clairement.	La Banque devrait réviser le schéma des rapports d'activité et des RAP pour prendre en compte les spécificités des opérations d'appui budgétaire.	La Banque devrait réviser le schéma de ses rapports. Le gouvernement devrait se concerter avec les partenaires de l'appui GBS pour définir la terminologie.	BAD/Gouvernement

TANZANIE : INTERVENTIONS DU GROUPE DE LA BANQUE

SECTEUR / TITRE DU PROJET	Sources de financement	Date d'approbation	Montant (millions d'UC)	Date de signature	Date d'entrée en vigueur	Montant décaissé	Montant non décaissé	Date limite dernier du décaissement
AGRICULTURE								
Riziculture Dakawa	FAD	28 fév. 1978	4,79	04 avril 1979	22 mai 1979	4.79	0,00	31.12.94
Riziculture Dakawa (Suppl.1.1)	BAD	28 nov. 1980	4,50	10 mars 1981	30 juin 1981	3.89	0,61	31.12.95
Riziculture Dakawa (Suppl.1.1)	FAD	28 nov. 1980	3,13	10 mars 1981	30 juin 1981	3.13	0,00	31.12.96
Zanzibar riziculture pluviale	FAD	18 déc. 1980	7,37	10 mars 1981	24 avril 1982	7.28	0,09	31.12.97
Étude sur la riziculture de Kapunga et Madibira	FSN	10 nov. 1981	1,20	08 janv. 1982	03 déc. 1983	0.98	0,22	31.12.94
Étude sur l'irrigation du village de Moronobu	FAD	08 avril 1982	0,49	04 fév. 1983	00 mai 1984	0.23	0,26	31.12.95
Irrigation petites rizières	FAD	08 avril 1982	7,37	04 fév. 1983	25 juin 1984	6.18	1,19	31.12.97
Riziculture Dakawa (Supp.II)	FAD	14 avril 1983	4,64	11 mai 1983	11 déc. 1984	3.46	1,18	30.06.94
Étude sur développement élevage Dodoma	FAT	12 déc. 1985	0,51	07 mai 1986	23 déc. 1986	0.40	0,11	31.12.94
Riziculture irriguée de Kapunga	FAD	23 déc. 1987	40,84	07 mai 1988	13 sept. 1988	40.84	0,00	31.12.97
Riziculture irriguée de Kapunga	FSN	14 déc. 1987	6,44	07 mai 1982	13 sept. 1988	6.44	0,00	31.12.98
Réhab.vulgarisation agric. & élevage.	FAD	23 août 1988	6,52	05 juillet 1989	03 avril 1990	5.88	0,64	31.12.99
Recherche agricole et élevage	FAD	23 août 1988	6,17	05 juillet 1989	11 janv. 1990	6.01	0,17	31.12.01
Irrigation intégrée de Dakawa (Phase II) (Étude)	FAT	11 juin 1990	0,49	04 fév. 1991	01 sept. 1994	0.46	0,03	31.12.97
Etude sur plantation sucre de Kagera	FAT	10 juillet 1993	0,61	24 nov. 1993	14 fév. 1994	0.43	0,18	30.06.97
Irrigation Madibira	FAD	03 sept. 1993	21,92	24 nov. 1993	08 mai 1995	21.55	0,37	31.07.98
Commercialisation élevage	FAD	27 janv. 1992	9,21	01 déc. 1992	12 juil. 1994	8.40	0,81	31.12.05
Programme spécial pour la sécurité alimentaire	FAT	17 mai 2000	0,77	30 janv. 2001	11 mai 2001	0.77	0,00	31.08.03
Réserve animalière de Selous	FAD	27 nov. 1997	5,91	8 mai 98	16 nov. 1998	5.54	0,37	31.12.05
TOTAL PARTIEL			132.88			126.66	6,23	
TRANSPORT								
Construction route Mogoyo-Masasi	BAD	21 nov. 1974	4,00	15 janv. 1975	16 mai. 1975	4.00	0,00	31.12.97
Dix ponts	FAD	25 mars 1975	4,61	20 juin 1975	01 oct. 1975	4.61	0,00	30.06.83

SECTEUR / TITRE DU PROJET	Sources de financement	Date d'approbation	Montant (millions d'UC)	Date de signature	Date d'entrée en vigueur	Montant décaissé	Montant non décaissé	Date limite dernier du décaissement
Construction route Rusumo-Lusahunga	FAD	21 fév. 1977	7,37	28 mars 1977	21 janv. 1979	7.37	0.00	31.12.85
Dix ponts (Supp.1.1)	FAD	14 avril 1983	3,64	11 mai 1983	18 juil. 1983	3.51	0.13	31.12.90
Construction route Rusumo-Lusahunga (Supp II)	FAD	14 avril 1983	9,99	11 mai 1983	22 juin 1983	9.99	0	31.12.85
Réhab chemins de fer TANZAM.	FAD	15 fév. 1987	17,68	30 nov. 1987	03 mars. 1989	17.67	0.01	31.12.95
Etude projet réhabilitation routière	FAT	11 juin 1990	2,39	04 fév. 1991	30 juil. 1992	1.20	1.19	30.06.97
Projet de réhabilitation routière	FAD	11 juin 1990	32,88	04 fév. 1991	17 juin 1993	20.30	12.58	31.12.97
Étude sur trois routes	FAT	29 oct. 1992	3,68	01 déc. 1992	30 juil. 1994	2.19	1.49	31.12.97
Réhabilitation chemins de fer tanzaniens	FAD	21 juin 1992	21,18	26 fév. 1993	16 juin 1994	14.95	6.23	31.12.99
Études aéroportuaires	FAT	31 sept. 1993	1,47	24 nov. 1993	14 sept. 1994	1.05	0.42	31.12.97
Études de routes de Zanzibar	FAD	09 sept. 1998	1,06	20 nov. 1998	19 sept. 2000	0.30	0.76	31.03.03
Projet de route Mutukula-Muhutwe	FAD	08 oct. 1997	20,00	17 nov. 1997	27-janv.-1999	14.90	5.1	31.03.05
Réhabilitation route endommagée par El Nino	FAD	16 déc. 1998	9,75	5-janv.-1999	1-oct-2000	4.26	5.49	30.06.05
Projet de route Shelui-Nzega	FAD	17 juin 1999	24,00	19 nov. 1999	7-mars-2000	13.75	10.25	29.11.05
TOTAL PARTIEL			163.70			120.05	43.65	
INDUSTRIE								
Installations oléoduc et stockage	BAD	25 mai 1971	3,00	25 mai 1972	30 mai. 1972	2.66	0.34	31.10.77
Première ligne de crédit à TIB	BAD	15 mai 1973	1,50	21 juin 1973	23 oct. 1973	1.50	0.00	30.06.77
Deuxième ligne de crédit à TIB	BAD	23 fév. 1977	3,00	24 juin 1977	30 sept. 1978	2.88	0.12	31.12.88
Troisième ligne de crédit à TIB	FAD	09 juin 1981	5,00	06 nov. 1981	17 août. 1982	4.82	0.18	30.06.94
Étude sur la soude caustique	FAT	20 nov. 1990	0,70	04 fév. 1991	30 juil. 1992	0.60	0.10	31.12.96
Étude ZFI	FAT	26 fév. 1992	0,74	14 mai 1992	13 déc. 1993	0.48	0.26	31.12.97
TOTAL PARTIEL			13.94			12.94	1.00	

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS								
Adduction d'eau Shinyanga-Lindi	FAD	24 août 1976	4,61	25 nov. 1976	15 déc. 1978	4.61	0.00	31.12.84
Transport électricité Kidatu-Mufindi	BAD	27 nov. 1979	8,00	01 fév. 1980	13 déc. 1980	7.94	0.06	30.06.94
Dodoma-Drainage-assainissement I	BAD	18 déc. 1979	7,00	01 fév. 1980	21 fév. 1980	7.00	0.00	31.12.84
Dodoma-Drainage-assainissement II	BAD	27 août 1980	10,00	10 mars 1981	30 sept.1981	9.30	0.70	30.06.94
Électrification rurale Newala-Massisi	FAD	24 juin 1982	11,97	04 fév. 1983	01 oct. 1984	11.77	0.20	30.06.94
Adduction d'eau Shinyanga-Lindi (Supp.1.1)	FAD	14 avril 1983	2,64	11 mai 1983	16 mars. 1984	2.64	0.00	30.06.84
Étude adduct. d'eau Mwamapuli-Buleny	FAD	27 nov. 1986	0,55	11 déc. 1986	06 nov. 1989	0.55	0.00	31.12.91
Étude adduct. d'eau Zanzibar-Pemba	FAD	27 nov. 1986	0,64	11 déc. 1986	11 mai 1988	0.64	0.00	31.12.94
Télécoms Basin Kagera	FAD	22 déc. 1986	4,19	03 mai 1987	13 sept. 1988	3.45	0.74	31.03.99
Étude hydroélectricité Pangani Falls	FAT	17 sept. 1987	1,50	30 nov. 1987	21 fév. 1990	0.00	1.50	31.12.90
Réseau électrique Zanzibar-Pemba	FAD	19 janv. 1989	13,22	06 jul. 1989	12 juin 1990	11.91	1.31	30.06.00
Adduction d'eau en milieu rural Zanzibar	FAD	16 déc. 1991	7,83	01 déc. 1992	22 mars. 1994	3.29	4.54	31.12.97
Télécommunications II	FAD	24 juin 1992	18,42	01 dc. 1992	13 oct. 1993	18.39	0.03	31.12.97
Télécommunications II	BAD	24 juin 1992	10,00	01 déc. 1992	13 oct. 1993	9.73	0.27	31.12.97
Étude adduct. d'eau Dar es-Salaam	FAT	21 juin 1993	0,69	23 juillet 1993	16 juin 1994	0.52	0.17	30.06.97
Étude énergie thermique Mchuchuma	FAT	21 oct. 1993	2,50	13 juin 1994	13 juin 1994	1.75	0.75	31.12.97
Électricité IV	FAD	16 déc. 1991	23,03	01 déc. 1992	17 août. 1994	21.01	2.02	31.12.04
Électricité IV	FSN	16 déc. 1991	6,00	01 déc. 1992	17 août. 1994	4.5	1.5	31.12.04
Étude adduction d'eau district rural de Monduli	FAT	16 juillet 1997	0,78	17 nov. 1997	13 juin 2000	0.75	0.03	30.09.02
Plan directeur électrification rurale	FAD- G	28 juin 2001	1,87	28 sept. 2001	21 oct. 2003	1.53	81.82	31.12.05
TOTAL PARTIEL			135.44			121.28	95.64	

SOCIAL								
Formation technique et professionnelle	FAD	19 déc. 1978	6,45	16 mai 1979	28 juillet 80	5.37	1.08	31.12.96
Étude CHU Muhimbili	FAT	23 mars 1989	0,59	30 mai 1989	23 mai 1980	0.47	0.12	31.12.97
Étude sur emploi & enseignement technique	FAT	23 juin 1993	0,65	23 juillet 1993	16 mai 1995	0.63	0.02	31.03.97
Étude sur besoins santé Zanzibar	FAT	03 déc. 1997	0,91	08-mai-98	24 sept. 1999	0.90	0.01	30.06.04
TOTAL PARTIEL			8,60			7.37	1.23	
MULTI-SECTEUR (OPÉRATIONS À L'APPUI DE RÉFORMES)								
Réhabilitation sectorielle (agric. et tr)	FAD	26 oct. 1987	28,55	29 déc. 1987	29 déc. 1987	26.42	2.13	30.06.94
Ajustement secteur industriel	FAD	17 sept. 1990	27,63	01 juillet 1991	06 août. 1991	27.63	0.00	30.06.94
Programme ajustement secteur financier	FAD	25 mai 1992	27,63	01 déc. 1992	16 mai 1993	27.63	0.17	31.12.95
Prêt d'ajustement structurel	FAD	05 nov. 1997	45,00	17 nov. 1997	24 déc. 1997	45.00	0.00	31.12.99
Prêt I MFS	FAD	04 déc. 1999	0,62	05 janv. 1999	27 août. 1999	0.62	0.00	30.06.01
Prêt II MFS	FAD	14 juillet 1999	0,55	19 nov. 1999	27 août. 1999	0.55	0.00	30.06.00
Prêt d'ajustement structurel II	FAD	03 sept. 2001	40,00	28 sept.2001	08 déc. .2001	40.00	0.00	30.06.04
Prêt réduction de la pauvreté	FAD	27 oct. 2004	50,00	09 déc. 2004		50.00	0.00	
Formation technique et professionnelle	FAD	19 déc. 1978	6,45	16 mai 1979	28 juillet 80	50.00	0.0	31.12.07
TOTAL PARTIEL			269,98			267.85	2.30	
TOTAL GÉNÉRAL OPÉRATIONS ACHEVÉES			724,54			656.15	150.05	

	Sources de financement	Date d'approbation	Montant (millions d'UC)	Date de signature	Date d'entrée en vigueur	Montant décaissé	Montant non décaissé	Date limite dernier du décaissement	
	Sources de financement	Date d'approbation	Montant (millions d'UC)	Date de signature	Date d'entrée en vigueur	Montant décaissé	Montant non décaissé	Date limite dernier du décaissement	
1	Programme de dév. des systèmes de commercialisation agricole	FAD	18-sept-2002	15,90	12 mai 2003	15 déc.. 2003			
	FAD- G	18-sept-2002	1,00	12 mai 2003	15 déc.. 2003	2,50	15,72	31.12.2008	
2	Projet d'investissement dans le secteur agricole niveau district	FAD	24-nov-2004	36,00	11-fév-2005	20-juil-2005	0,42	42,00	31.12.2008
	FAD- G	24-nov-2004	7,00	11-fév-2005	20-juil-2005	0,09	0,25	30.06.2012	
	TOTAL PARTIEL		59,90			0,04	0,57	30.06.2012	
3	Programme de dév. des systèmes de commercialisation agricole	FAD	18-sept-2002	15,90	12 mai 2003	15 déc.. 2003	3,05	5,09	
	FAD- G	18-sept-2002	1,00	12 mai 2003	15 déc.. 2003				
4	Projet d'investissement dans le secteur agricole niveau district	FAD	24-nov-2004	36,00	11-fév-2005	20-juil-2005	10,74	27,79	31.03.07
	FAD- G	24-nov-2004	7,00	11-fév-2005	20-juil-2005	0,00	0,00	31.12.07	
	TOTAL PARTIEL		59,90			0,00	0,00	31.12.07	
	Programme de dév. des systèmes de commercialisation agricole	FAD	18-sept-2002	15,90	12 mai 2003	15 déc.. 2003	10,74	19,32	
	TRANSPORT								
	Projet de réhabilitation / réfection routière	FAD	03 sept. 2001	38,65	28 sept. 2001	6-juin-2003	0,00		
5	Projet amélioration routes Zanzibar	FAD	24-juin-2004	16,22	24-juin-2004	5-oct-2004			
	FAD- G	24-juin-2004	0,71	24-juin-2004		5,89	14,13	31.12.07	
	TOTAL PARTIEL		55,58			0,57	12,21	31.12.07	
6	INDUSTRIE					3,45	16,96	31.12.08	
	TOTAL PARTIEL		0,00			9,91	18,43		
	EQUIPEMENTS COLLECTIFS								
7	Adduction d'eau à Dar es-Salaam	FAD	17 déc. 2001	36,94	29 mai 2002	19 nov. 2003	8,93	59,53	30.06.07
8		FAD- G	17 déc. 2001	1,31	29 mai 2002	19 nov. 2003	16,81	84,05	30.06.06
9	Adduction d'eau District rural de Monduli	FAD- G	27 nov 2003	15,51	10 fév 2004	14 juil 2004	7,31	91,38	31.01.07
10	TOTAL PARTIEL		53,76			0,98	56,00	31.01.06	
11	SOCIAL					1,11	19,96	30.06.07	
	Premier projet réhabilitation sanitaire	FAD	03 déc. 1997	15,00	08 mai 1998	10 sept. 1999	0,61	60,40	30.06.07
12	Projet Éducation II	FAD	10 déc. 1997	20,00	08 mai 1998	06 janv. 1999	0,11	0,77	31.12.08
	Prêts aux petites entreprises	FAD	11 nov. 1998	8,00	12 avril. 1998	29 juil. 1999	0,00	0,00	31.12.08
	TOTAL PARTIEL		67,14			35,86	53,41		
	MULTISECTEUR								
13	Appui institutionnel à la bonne gouvernance	FAD-G	13 déc. 2004	4,8	11-fév-2005	11-fév-2005	0,00	0,00	31.12.08
	TOTAL PARTIEL		4,80						
	TOTAL GENERAL OPERATIONS EN COURS		236,38			59,56	25,20		